

PROCES VERBAL DU COMITE TECHNIQUE PARITAIRE SEANCE DU 14 DECEMBRE 2015

Le lundi 14 décembre 2015 à 10h00 en salle des séances plénières, s'est réuni le Comité Technique Paritaire départemental sous la présidence de Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental.

REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Membres du Conseil Départemental

Titulaires

Mme Martine VASSAL, Présidente du Conseil départemental
Mme Véronique MIQUELLY, Conseillère Départementale
M. Jean-Marc PERRIN, Conseiller Départemental
Mme Marine PUSTORINO, Vice-Présidente du Conseil départemental
Mme Patricia SAEZ, Conseillère départementale

Fonctionnaires

Titulaires

M. Marc JOLIBOIS, Directeur de Cabinet
Mme Monique AGIER, Directeur Général des services
M. Jean-Michel BONO, Directeur des Ressources Humaines
M. Eric BERTRAND, Directeur Général Adjoint de la Solidarité
Mme Gwenaëlle JUAN, Directrice Adjointe de l'Administration Générale
M. Eric TAVERNI, Directeur Général Adjoint de la Construction, de l'Environnement, de l'Education et du Patrimoine
M. Elias ALLAM, Chef de cabinet

Suppléants

M. Hugues DE CIBON, Directeur Général Adjoint de l'Economie et du Développement
Mme Christiane BARONE, Directrice Adjointe des Ressources Humaines
Mme Annie RICCIO, Directrice des Territoires et de l'Action Sociale
M. Mathieu ROCHELLE, Directeur de l'Education et des Collèges
Mme Cécile AUBERT, Directrice de la Culture

REPRESENTANTS DU PERSONNEL

Syndicat CFTC

Titulaires

M. Patrick CAPONE, Rédacteur principal 1^{ère} classe
Mme Nathalie JAMME, Educateur principal de Jeunes Enfants
Mme Carine SARDI, Attachée

Suppléants

Mme Nadine BOYER, rédacteur principal 1^{ère} classe
Mme Josiane DOUSSET, rédacteur principal 1^{ère} classe
Mme Farida BOUZID, rédacteur principal 1^{ère} classe

Syndicat CGT

Titulaires

M. Alain ZAMMIT, Agent de maîtrise principal
Mme Valérie MARQUE, Assistant socio-éducatif principal
M. Jean-François GAST, Adjoint technique principal 2^{ème} classe
M. François CANU, Adjoint technique principal 2^{ème} classe
Mme Rebecca MOULON WOLF, assistant socio-éducatif principal

Suppléants

M. Eric JANOYER, Adjoint technique 2^{ème} classe
M. Luc SEIGNOUR, Agent de maîtrise principal
Mme Sandrine THIERRY, Assistante familiale
M. Daniel HONDE, Adjoint technique 2^{ème} classe

Syndicat FO

Titulaires

M. Nicolas VALLI, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe
M. Bruno BAILLY, Ingénieur principal
Mme Eliane CLEUET, Directeur
M. Vincent VOISIN, Ingénieur

Suppléants

Mme Martine DALLEST, Adjoint administratif 2^{ème} classe
M. Claude DE MARTINO, Technicien principal 1^{ère} classe
M. Franck TARDIEU, Infirmier en soins généraux de classe supérieure
Mme Fabienne SIMMARANO, Attachée principale

Syndicat FSU

Titulaires

Mme Claudine AMOROS, Assistant socio-éducatif principal
M. Nicolas SPINAZZOLA, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe des
Etablissements d'Enseignement

Suppléants

M. Bruno BIDET, Technicien
Mme Aurélie FRUIT, Adjoint administratif 2^{ème} classe

Syndicat UNSA

Titulaires

M. Patrick CAMPAGNOLO, cadre territorial de santé assistant médico-technique

Suppléants

Mme N. NGUYEN THI TORIKIAN, Attachée

Participent également à la réunion

Experts désignés par l'administration

M. Nicolas MOULY sur le point : « Fusion des ateliers DEN et DR »
Mmes Sophie MASSELIN et Véronique SCHAEGIS sur le point : « Projet de réorganisation DGS-DEPA-DGS – projet de réorganisation de la sûreté de l'HD13 »
Mme Marie-Claire PONTIER sur le point : « Fermeture des Archives Départementales »

Experts désignés par les syndicats

CGT : MM. Alexis BRETON, Mourad BOUKEBAL, Gilbert NICOLAS sur le point « Fusion des ateliers de la DEN et de la DR ».

FO : Mmes Nathalie VIVIER, Véronique SCANNAPIECO et MM. Henri AIME, Pierre CHAUVÉLLY-MONNIER, Anthony CALAMITA sur l'ensemble des points

FSU : Mmes Aurélie PETIT et Catherine JEAN DIT GAUTIER, M. André NARJOZ sur l'ensemble des points.

UNSA : Mmes Sandra TOCI et Nelly SECHAO sur l'ensemble des points

Le quorum étant atteint, Mme VASSAL déclare la séance ouverte, liste les points inscrits à l'ordre du jour et enregistre la désignation de M. VALLI comme secrétaire de séance (FO).

Mme VASSAL : Mesdames, Messieurs, bonjour et bienvenue à notre séance du CTP. Je vous rappelle les modifications actées lors du pré-CTP mercredi dernier :

- le rapport concernant le projet de la sécurité du projet départemental a été modifié comme suit : « *Projet de modernisation de la sûreté de l'Hôtel du département* ». Vous avez demandé à ce que ce dossier initialement mis au vote soit présenté comme un point d'information. Nous avons donné une suite favorable à votre demande.
- le rapport concernant la DITAS, intitulé précédemment « *Nouvelle implantation dans deux MDS de 10 personnes de Marseille Pressensé Littoral* », devient « *Modalités de relocalisation immédiate de la MDS de Pressensé* ». En outre, ce point sera soumis au vote.
- enfin, le dossier concernant la fermeture des Archives Départementales d'Aix-en-Provence sera soumis au vote.

En préambule, je voudrais rendre hommage à Gérard Dossetto qui nous a quittés subitement dans la nuit de vendredi à samedi. Il était Secrétaire Général de l'Union Départementale FO. J'ai écrit un petit mot sur l'ensemble des réseaux sociaux. C'était un homme respecté et considéré dans tout le territoire du département des Bouches-du-Rhône, et même bien au-delà. Il a eu une action très forte au niveau syndical. Il a su défendre les intérêts des militants FO, et je crois même au-delà, avec une conception à la fois exigeante et constructive du droit syndical. Je tenais à lui rendre hommage. Je me rendrai aux obsèques demain matin car je le connaissais depuis longtemps, personnellement. Il est vrai que son départ subit a été brutal pour tout le monde. J'ai transmis mes condoléances à la fois à l'ensemble des membres de FO mais également à toute sa famille.

Telle était l'introduction que je voulais faire en rendant hommage à quelqu'un qui a beaucoup marqué le syndicalisme.

M. GAST (CGT) : Pourrait-on démarrer par le dossier concernant la MDS Pressensé ? Accepteriez-vous de faire entrer les experts que la FSU et la CGT ont pu vous présenter vendredi ?

Mme VASSAL : Je ne modifierai pas l'ordre du jour. Sur les experts, Mme Agier, expliquez-moi car beaucoup d'experts attendent à l'extérieur.

Mme AGIER : La pratique de la Collectivité, aussi bien au niveau de l'administration qu'au niveau des syndicats est de permettre de se faire assister par des experts, signalés à la DRH préalablement au CTP. Est apparue une difficulté vendredi, à savoir que la demande portée par deux syndicats se traduisait par un nombre d'experts qui ne relevaient plus de l'expertise mais d'autres démarches, ce qui a conduit la DRH à rappeler vendredi que ce nombre d'experts avait vocation à être strictement limité, mais cela n'a donné lieu à aucune réponse de la part des deux syndicats concernés.

Effectivement, ce matin, il y a eu à nouveau une demande de faire intervenir de nombreux experts, sans noms indiqués à l'administration. La position prise, dans la mesure où le nom de ces experts n'a pas été indiqué préalablement à la séance, comme le prévoit le règlement du CTP, est bien de considérer qu'aujourd'hui aucun expert n'est nommé et ne peut plus être rajouté maintenant dans la liste des participants à la séance.

Vous avez accepté, Madame la Présidente, malgré ce, d'autoriser trois experts pour l'ensemble des deux syndicats, même si, légitimement, aucun expert n'ayant été préalablement inscrit, cette demande correspond à un effort tout à fait exceptionnel et dérogatoire par rapport à notre règlement du CTP. Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de la position de la délégation sur ce sujet.

Mme VASSAL : D'accord pour trois experts.

Mme AGIER : Les syndicats concernés sont la CGT et la FSU. Là aussi nous sommes face à une pratique particulière puisque nous sommes dans le cadre d'un préavis de grève déposé par ces deux syndicats, sur des sujets sans lien direct, ou en tout cas que très partiellement, avec l'ordre du jour de notre CTP.

Mme VASSAL : Nous avons tout de même un expert présent.

Mme AGIER : Il est nommé sur le dossier de l'atelier, puisque la pratique est qu'au moment où le point est examiné à l'ordre du jour, les experts correspondants entrent. Dans le strict respect de l'ordre du jour tel qu'il est défini aujourd'hui, les experts du premier dossier, c'est-à-dire l'atelier de la Direction de l'Environnement et de la Direction des Routes, sont déjà présents.

Mme VASSAL : Les chevalets verts indiquent la place des experts.

Mme AGIER : Dans la pratique, les chevalets roses correspondent aux titulaires, les jaunes aux suppléants, et les verts aux experts, aussi bien du côté de l'Administration que du côté de l'ensemble des syndicats.

Mme VASSAL : D'accord, nous comprenons mieux. M. Gast, vous n'avez donc pas d'expert pour le premier rapport.

M. GAST (CGT) : Si, ils attendent que la DRH les fassent entrer quand le dossier sera présenté.

Mme VASSAL : Il s'agit de MM Boukebal et Nicolas.

M. GAST (CGT) : Comme Mme Agier vient de le rappeler, à l'appel de la CGT et de la FSU, aujourd'hui, vous avez une grève des travailleurs sociaux et de la DGAS. Dans leurs revendications, il y avait la MDS Pressensé. C'est pour cette raison que nous vous demandons aujourd'hui, que le dossier soit examiné en début de séance.

Mme VASSAL : Nous avons déjà fait entrer les autres experts, tout le monde était à l'heure ce matin, donc nous continuons et nous allons commencer nos travaux.

M. GAST (CGT) : Nous avons eu l'occasion de vous demander un rendez-vous la semaine dernière sur ce dossier en lien direct avec la mobilisation.

Mme VASSAL : Nous n'allons pas perdre de temps et nous suivrons l'ordre du jour. M. Valli voulait demander quelque chose et M. Bidet avait ensuite demandé la parole. Ensuite, nous commencerons.

M. VALLI (FO) : Je vous remercie tout d'abord pour les quelques mots que vous avez eus à l'attention de Gérard Dossetto.

Je voulais profiter de ce CTP pour aborder avec vous deux sujets. Nous vous avons saisie par courrier sur l'initiative que vous avez prise récemment concernant l'attribution des chasubles dans les collèges. C'est une mesure que l'on peut comprendre, bien évidemment, et qui s'inscrit dans un élan civique, compte tenu de la situation exceptionnelle dans laquelle nous nous trouvons actuellement, suite aux événements inqualifiables qui ont eu lieu le 13 novembre.

(M. Zammit, Mme Moulon et M. Canu rejoignent la séance,)

Pour autant, aujourd'hui nous sommes en état d'alerte et il y a donc, en principe, un calendrier bien défini. Cette situation peut être, certes, prolongée mais à l'heure actuelle, elle reste ponctuelle. Nous voudrions savoir si les missions que vous avez confiées aux agents sont inscrites dans une démarche pérenne ou ponctuelle. Auquel cas, nous sommes en flux tendu au niveau du personnel des collèges qui ont déjà de lourdes tâches relativement pénibles à accomplir au quotidien. Leur travail risque donc de s'en ressentir. A terme, il serait peut-être utile d'envisager un renfort pour pouvoir combler le temps qu'ils ne passent pas à effectuer leurs tâches.

Mme VASSAL : Je vous propose que nous évoquions ce point lorsque nous parlerons de la modernisation de la sûreté de l'HD13. De cette manière, nous aborderons l'ensemble des points qui ont été vus et proposés après les événements.

M. VALLI (FO) : Nous vous avons saisie, également par courrier le 12 novembre, car lors d'une conférence de presse que vous avez tenue à la Pointe-Rouge et qui marquait les six mois de votre arrivée à la tête de notre Département, vous avez déclaré à la presse des changements importants dans la gouvernance du Département. Nous avons été saisis par bon nombre d'agents qui lisent comme nous la presse, et, de fait, cela soulève beaucoup de questions et beaucoup d'inquiétudes. Deuxièmement, dans le courrier que vous avez adressé aux agents du Département de manière individuelle, votre sémantique soulève beaucoup de questions, je cite : *« Vos avantages acquis, dont la prime de fin d'année qui vous est versée ce mois-ci, feront l'objet d'une attention particulière de la part de notre majorité. »*

Mme VASSAL : Dans le bon sens.

M. VALLI (FO) : Pour autant, beaucoup d'agents se posent la question aujourd'hui. Il faudrait rassurer les agents qui font une interprétation erronée.

Mme VASSAL : Si vous en êtes d'accord, nous verrons tout cela à la fin du CTP. Je ferai également un point sur la métropole, sachant que nous n'avons pas beaucoup d'éléments complémentaires, mais je tiens à vous informer de l'avancée du dossier.

M. BIDET (FSU) : Je voulais simplement avoir des nouvelles de mes amis qui manquent.

Mme VASSAL : Je ne sais pas où ils sont, Monsieur.

M. BIDET (FSU) : Moi non plus, et je suis tout de même assez inquiet. On vient de m'apporter le dossier, je vais pouvoir prendre au pied levé la suite, mais c'est tout de même dommageable.

Mme VASSAL : Mais vous pouvez faire entrer Mme Amoros et les experts nommés. S'ils ne veulent pas entrer, je ne peux pas les forcer.

M. BIDET (FSU) : Il est tout de même dommageable que nos collègues ne puissent pas participer. Je voulais vous dire que l'action de grève aujourd'hui s'inscrit contre la fusion de la MDS Littoral et la MDS de Pressensé.

Mme VASSAL : J'avais bien compris.

M. BIDET (FSU) : Il y a aussi de nombreux problèmes à la DGAS, notamment, le besoin de création de postes dédiés à la prévention et à la protection de l'enfance, mais également la reconnaissance de la précarité sur tous les territoires et la majoration du régime indemnitaire pour l'ensemble des agents exerçant en MDS.

Mme VASSAL : M. Bono est allé rencontrer Mme Amoros, car elle peut entrer sans aucun problème. On ne lui interdit pas l'accès, au contraire.

Approbation du procès verbal du CTP du 29 septembre 2015

Mme VASSAL : Avez-vous des observations particulières sur le procès-verbal du 29 septembre 2015 ?

Mme JAMME (CFTC) : Il était annoncé que nous aurions le calendrier des CTP pour l'année prochaine. Vous l'avez communiqué pour les CHSCT. Je voulais donc savoir si vous aviez pu l'anticiper.

Mme VASSAL : Je ne l'ai pas encore fait. Par contre, j'allais vous proposer, étant donné que nous venons d'ajouter une CAP le 4 janvier pour laquelle vous recevrez une invitation, d'organiser un CTP un peu avant la CAP puisque beaucoup de

membres sont communs à ces deux instances. Si cela est possible, la séance CTP commencerait à 9 heures.

Mme JAMME (CFTC) : Le 4 janvier est un jour mobile : la moitié des délégués du personnel sera absent.

Mme VASSAL : Nous la décalerons et organiserons un CTP juste après. Je ne vous garantis rien sur le 5, mais nous vous le dirons assez rapidement.

Mme VASSAL : Y a-t-il d'autres observations sur le PV ?

M. BIDEF (FSU) : Nous voterons pour ce procès-verbal mais nous demandons qu'à l'avenir ce document nous soit transmis dans des délais plus courts.

VOTE

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DGA DE LA CONSTRUCTION, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EDUCATION ET DU PATRIMOINE - DGA DE L'ECONOMIE ET DU DEVELOPPEMENT **Fusion des deux ateliers de la Direction de l'Environnement et de la Direction des Routes**

Mme AGIER : En 2010, le Conseil départemental a récupéré la gestion du parc atelier départemental de l'Equipe des Bouches-du-Rhône, sachant que nous avions préalablement un atelier à la Direction de l'Environnement, situé à Lambesc. Depuis cette date, un travail commun a été réalisé entre les deux Directions, afin de coordonner les interventions entre les deux ateliers, et, en 2014, avait été présenté en CTP le principe de cette fusion afin de donner plus de cohérence à nos interventions et de permettre notamment une meilleure gestion de l'achat public. Ce projet ne s'est pas immédiatement concrétisé puisque nous étions également dans l'attente de savoir si, dans le cadre de la métropole, la Direction des Routes était susceptible d'être transférée directement. Depuis la sortie de la loi cet été, nous savons désormais que nous conserverons la compétence routière...

Mme VASSAL : Si nous le souhaitons.

Mme AGIER : Vous avez souhaité, Madame la Présidente, la conserver, en accord avec la future métropole.

Mme VASSAL : Nous croisons les doigts car ce n'est pas encore signé. Lorsque la convention le sera, je pourrai dire que je l'ai eue. Cela correspond à notre volonté.

Mme AGIER : Dans ce contexte et dans le droit fil de ce rapport de 2014, nous présentons aujourd'hui la fusion des deux ateliers, en sachant que depuis l'annonce en 2014 de cette restructuration, de nombreuses mobilités avaient eu lieu au sein de la Direction de l'Environnement, notamment pour les mécaniciens, un certain nombre d'agents souhaitant effectivement rester dans cette Direction. Dans le rapport présenté aujourd'hui, il n'y a aucun transfert d'agents d'une direction à l'autre et on

confirme ainsi ce qui se fait depuis maintenant plusieurs mois ; en effet, l'ensemble des interventions techniques concernant le secteur des forestiers sapeurs est déjà très largement géré à la Direction des Routes.

Mme VASSAL : Comme je vous l'avais annoncé, je reviendrai en fin de séance sur les transferts au niveau de la métropole. Ni les routes, ni les collèges ne sont concernés, car nous partons du principe selon lequel la métropole doit d'abord fonctionner, et qu'il ne faut pas lui donner trop de compétences au départ. De plus, nous souhaitons continuer, dans le cadre de nos aides aux communes, à avoir une vraie vision de la totalité de l'aménagement du territoire, et notamment au niveau des routes départementales. C'est la raison pour laquelle nous ne proposons pas ce transfert à la métropole.

M. ZAMMIT (CGT) : Je commencerai simplement mon intervention par dire : quel gâchis, Madame la Présidente ! Quel gâchis, Mesdames et Messieurs les élus et Messieurs les directeurs !

Lors de la création de cet atelier central des forestiers sapeurs en 2003, ce fut un bel outil que l'ingénieur de l'époque, M. Vannier, avait obtenu, avec cinq mécaniciens, un chef mécanicien, un magasinier et une cellule dédiée aux ressources transversales avec un magasinier, un secrétaire et un coursier. Ils avaient la responsabilité logistique et la réparation du gros matériel, tracteurs, véhicules légers, soit au total plus de 300 engins et véhicules.

Mais au fil des années, on a réduit les effectifs pour les répartir dans les ateliers des unités de forestiers sapeurs, sans les remplacer au fur et à mesure. Effectivement, quand on veut tuer son chien, on l'accuse de la rage. Bien sûr, cela a posé des problèmes de fonctionnement, mais aussi de mauvaise gestion qui aurait pu être évitée avec les remplacements systématiques des agents lorsqu'ils quittaient l'atelier. Aujourd'hui, vous nous proposez une fusion et une mutualisation des ateliers forestiers et routes, avec une masse de plus de 650 véhicules lourds et légers à entretenir. Ce nouvel atelier sera composé de 24 agents, avec la création de cinq postes de mécanicien, au départ prévus pour la Direction de l'Environnement.

Oui, on aurait pu laisser l'atelier à la Direction de l'Environnement comme vous l'ont dit l'ensemble des forestiers sapeurs le 24 novembre, lors d'une grève intersyndicale avec nos camarades de FO, où plus de 110 agents forestiers sapeurs, secrétaires et chefs d'unité, se sont mobilisés.

Vous avez demandé à M. Munoz de venir dans toutes les unités voir le travail que nous faisons et nous espérons qu'il vous aura fait un bon retour sur notre profession. Comme vous avez pu le constater lors des inondations dans la région niçoise, nous avons démontré ce qu'est un vrai service public, au service des usagers.

Nous sommes convaincus que la décision de ces fusion et mutualisation ne permettra pas aux personnels d'assurer toutes les réparations. En conséquence, davantage de véhicules attendront des réparations, en cascade, moins de surfaces seront débroussaillées, et donc, en période d'été, il y aura plus de risques incendie.

Voilà, Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les élus, nos craintes. A notre avis, nous n'allons pas dans le sens du développement des missions de prévention, nous n'allégerons pas la charge de travail de nos mécaniciens, qu'ils soient des Routes ou de l'Environnement. Nous aurions préféré que cet atelier reste à l'Environnement, avec les moyens humains que vous accordez aujourd'hui, car pour

nous, ce garage central est un outil indispensable au bon fonctionnement et au devenir de notre service.

C'est pour toutes ces raisons que la CGT votera contre ce projet, et vous le constaterez par vous-même, Madame la Présidente et Messieurs, Mesdames les élus, qu'il y a une grande différence entre la réalité du terrain et un document écrit.

Je terminerai simplement par une question : en page 6, vous nous indiquez que « *l'affectation du dernier poste sera étudiée ultérieurement* ». Je me pose la question suivante : si elle n'est pas étudiée en CTP, où sera-t-elle étudiée ? Où ira ce poste ? Enfin, une dernière chose, même si je déborde un peu sur l'ordre du jour, et vous m'en excuserez. Madame la Présidente, Messieurs et Mesdames les élus, Madame la DGS, Monsieur le DRH, Monsieur le DGA, Monsieur le Directeur, les forestiers sapeurs ne sont ni des tricheurs, ni des fraudeurs. Ils ne sont pas hors-la-loi, ils sont bien dans les clous. Je vous remercie.

Mme VASSAL : Les experts veulent-ils s'exprimer ?

M. BOUKEBAL (expert CGT) : Je rejoins tout à fait ce que M. Zammit vient de dire.

Mme VASSAL : Les trois experts pensent la même chose ? Très bien, merci Messieurs.

M. VALLI (FO) : Il y a aujourd'hui le souhait de mutualiser l'atelier des forestiers sapeurs avec celui de la Direction des Routes. Nous avons consulté les agents en intersyndicale. Nous avons donc tenu des assemblées générales dans chacune des unités. Il en est ressorti un souhait unanime et très clair : conserver l'atelier départemental au sein de la Direction de l'Environnement pour éviter de la démunir pour les réparations des engins.

Madame la Présidente, vous avez dit une chose importante en préambule de ce dossier : vous avez précisé que le transfert des routes n'était pas encore acté.

Aujourd'hui, je pose la question puisqu'il y a tout de même un risque : qu'advierait-il des forestiers sapeurs, et des agents des domaines départementaux, si les deux ateliers fusionnent au sein de la Direction des Routes, que celle-ci soit transférée à la métropole, et que, finalement, l'Environnement se retrouve sans atelier ? Cela signifie que, indirectement, on condamne à mort les forestiers sapeurs, les domaines départementaux et l'Environnement dans son ensemble. Mais si la décision est prise pour faire glisser à terme les forestiers sapeurs, et peut-être d'autres, vers la Direction des Routes, il y a une démarche logique qui peut se comprendre. Pour autant, cette fusion aujourd'hui est claire. Elle démunie l'Environnement de son atelier, même si sur le papier il y a une plus-value tant technique que budgétaire.

J'ai relevé exactement la même chose que M. Zammit en page 6, sur l'affectation du dernier poste. Dans sa globalité, ce dossier manque de précision sur les missions à accomplir et sur la manière de les assurer. Nous sommes l'écho de la voix des agents qui ont prouvé leur valeur lors de leurs différentes interventions, et qui ont toute la légitimité d'exister au sein de notre institution.

Il est évident que nous ne serons pas favorables à ce dossier, compte tenu de tous ces éléments.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Concernant les mutualisations qui se font à un rythme effréné ailleurs où il y a fusions de Régions ou créations de Métropole, j'aurais souhaité connaître les modalités d'application des règles en matière de temps de travail et de régime indemnitaire. Cela vaudra aussi pour les prochaines fusions, s'il y en avait. Il faut, bien sûr, que l'on harmonise par le haut. C'est une règle d'or.

M. BIDET (FSU) : Nous constatons qu'il n'y a aucune logique à la fusion de ces deux ateliers, hormis la volonté de faire des économies sur les moyens, le fonctionnement et le service public. Dans ces mutualisations qui font l'objet aussi de la loi Nouvelle Organisation territoriale de la République votée au mois d'août dernier, ont des conséquences pour les personnels. D'abord, de nombreux agents devront se déplacer sur des distances beaucoup plus lointaines, et, notamment, pour aller travailler à Lambesc. Nous ne trouvons pas que cette décision améliore les conditions de travail des agents, et notamment en matière de réduction des accidents de trajet. Il n'y a pas d'avancée pour le service public et les agents. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre ce projet de fusion, mais nous vous demandons tout de même, Madame la Présidente : comment pouvons-nous imposer à des agents de fusionner, alors que, unanimement, ils n'y voient aucun intérêt ? Je crains qu'au fur et à mesure, au lieu d'arranger la situation, celle-ci se dégrade.

M. CAPONE (CFTC) : Ce qui nous pose vraiment un problème, c'est la charge de travail : 24 agents auront entre 600 et 700 engins à réparer. Il ne s'agit pas de compétitivité entre les collègues de l'Environnement et ceux des Routes, mais y-aura-t-il des priorités sur les engins ? Quelle direction va être priorisée : les Routes ou l'Environnement ? Notre inquiétude est là. Cette fusion, avec 24 agents sur cet immense atelier, nous pose question.

Je pense qu'aujourd'hui, on veut réduire certains financements, mais réduire le nombre d'agents avec plus de travail à faire nous pose un gros problème.

Mme VASSAL : Pas d'autres interventions ?

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Est-il possible de faire un point dans six mois sur ce qui a été fait et pour voir si vous ne vous êtes pas trompés dans votre décision ?

Mme AGIER : D'abord, je tiens à préciser, et les syndicats l'ont d'ailleurs bien noté, que nous ne sommes pas sur une approche de réduction d'effectif mais bien sur une approche d'optimisation de service public, qui permettra à la Direction de l'Environnement de bénéficier au lieu d'un seul atelier à Lambesc, d'ateliers répartis sur le territoire, et donc, plus proches du lieu d'exercice de leurs missions.

Pour l'instant, l'affectation d'un poste n'a pas été décidée entre les ateliers de Marseille, de Lambesc et d'Arles : notre souhait est bien de s'adapter à la charge de travail et aux besoins du service, il nous est apparu important de garder un des postes vacants en réserve, le temps de voir comment les choses se passaient et de le positionner utilement.

Nous ne sommes donc pas sur une diminution de la fonction atelier, et ce, d'autant moins que depuis juin 2014 et la décision prise d'aller vers cette fusion, de nombreux postes vacants n'avaient pas été remplacés, ce qui nous met aujourd'hui dans une difficulté de fonctionnement. Et il est important, en termes d'organisation, de figer

désormais une répartition entre les trois ateliers des Routes afin de pourvoir ces postes vacants de mécaniciens, et ainsi assurer l'exercice du service public.

En ce qui concerne un transfert éventuel de la Direction des Routes à la Métropole, je voudrais rappeler qu'aux termes de la loi, en terme de transfert ce n'est pas la dénomination qui compte mais ce sont bien les personnes affectées à l'exercice des routes départementales, ou en tout cas, du réseau routier transféré. Autrement dit, l'équivalent des agents travaillant, en termes de charge, pour la Direction de l'Environnement, resteront bien sûr au Conseil départemental. Nous serons amenés, à ce moment-là, à redéfinir une organisation. Si nous avons attendu la loi, c'était pour vérifier qu'elle ne faisait pas un transfert automatique au 1^{er} janvier, ce qui rendait inutile de faire deux fois l'exercice.

La coordination entre les deux Directions a déjà très largement commencé mais nous ne sommes pas dans ce CTP sur l'organisation détaillée des modes de fonctionnement entre les deux Directions. Mais nous avons déjà effectué le test réel de la capacité de la Direction des Routes à répondre aux besoins de la Direction de l'Environnement. Cela fonctionne déjà.

Voilà sur les principaux points évoqués sur lesquels il me paraissait important de répondre, et en rajoutant que dès que ce rapport sera passé, cela permettra effectivement de pourvoir les postes vacants au niveau de la Direction des Routes.

Je n'ai pas répondu sur la question du changement de statut mais je l'avais dit dans mon propos préalable : aucun agent n'est transféré de la Direction de l'Environnement et de la Direction des Routes. Il n'y a donc aucun changement de statut pour personne lié à la présentation de ce rapport.

M. VALLI (FO) : Je rebondis sur ce qui vient d'être précisé par Madame la Directrice Générale des Services. Les agents forestiers sapeurs des Domaines départementaux, de l'Environnement de façon générale, font déjà faire des réparations sur les ateliers des Routes, que ce soit de Marseille, Arles ou Jas-de-Bouffan. Par conséquent, n'auriez-vous pas pu envisager une fusion des deux ateliers d'Aix-en-Provence et de Lambesc à la Direction de l'Environnement, plutôt que de la faire aux Routes ?

Mme AGIER : Je l'ai rappelé dans mon propos introductif, un des enjeux est de mutualiser toutes les acquisitions, tous les marchés et tout le fonctionnement de cette chaîne Ateliers. D'un point de vue pratique et administratif, il y a un réel intérêt à ce que ce soit sous l'égide d'une seule Direction, et nous avons choisi celle qui comptait les ateliers les plus importants et qui avait su démontrer depuis quatre ans, sa compétence en matière de gestion de l'ensemble des tâches administratives.

M. CAPONE (CFTC) : Quelle sera la position de la Collectivité sur les locaux des ex-ateliers de Jas-de-Bouffan ?

Mme AGIER : L'atelier de Jas-de-Bouffan est également un centre d'exploitation des routes et il ne devient pas vacant du fait de la disparition de l'atelier. Par contre, l'atelier de Lambesc est un atelier en bien meilleur état que l'atelier qui nous a été donné par la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) en 2010, et la Collectivité y a beaucoup investi. Cela nous a donc conduits à choisir le site de

Lambesc pour le futur atelier départemental. Le site de Jas-de-Bouffan n'est pas libéré mais reste affecté au Centre d'exploitation des routes.

M. CAPONE (CFTC): Je reformule ma question : envisagez-vous la fusion du Centre d'exploitation d'Aix-les-Milles avec celui de Jas-de-Bouffan ?

M. SPAGNULO (expert désigné par l'administration) : Rien n'est encore décidé. Aujourd'hui, le centre d'Aix-les-Milles n'est pas un centre très confortable. L'État nous a fait « don » d'un site qui n'est pas bien adapté, puisque l'ensemble des équipes ne sont pas situées sur le même site qui est trop petit et dans un état médiocre. La libération d'un certain nombre de mètres carrés à Jas-de-Bouffan, qui est déjà un Centre d'exploitation, ouvre une perspective. Cela dit l'idée doit murir, il faut qu'il y ait, là aussi, des concertations, et, le moment venu, vous serez tenus informés.

Mme VASSAL : Nous n'avons encore rien décidé.

M. BIDET (FSU) : Je me permets justement de souligner la demande de M. Capone. Il y a une urgence à s'occuper des agents affectés au centre d'exploitation d'Aix-les-Milles, qui est laissé à l'abandon en matière de salubrité. Il faut soit rénover ce bâtiment, soit transférer le personnel sur Jas-de-Bouffan, même si ce site est en mauvais état. Il y a un effort très important à faire pour à la fois reloger le personnel et le matériel de la Direction des Routes. C'est une urgence.

Mme VASSAL : Monsieur Perrin qui connaît bien ces sites me confirme effectivement que ces deux structures ne sont pas en bon état. Aussi, on peut envisager de regrouper les deux et de proposer une nouvelle structure car il n'est pas acceptable que les fonctionnaires travaillent dans des conditions non conformes. Nous examinerons cette question avec attention.

Concernant les différentes questions, il n'y aura pas de suppressions de postes. J'ai demandé à ce que les trois postes vacants soient ouverts afin que les effectifs des routes soient renforcés. Un d'entre eux ne l'a pas encore été mais je vais demander à M. Spagnulo d'examiner cela rapidement afin de pouvoir dire où est la priorité entre Lambesc, Aix-en-Provence et Marseille.

Sur la fusion du service public, il n'y a aucun souci. Vous savez que je suis très attachée à la fonction publique et que je la maintiens coûte que coûte. Il n'est pas question que cela se fasse au détriment de l'ensemble des fonctionnaires, au moins du Département. C'est clair, net et précis.

Il est exact que, par rapport aux compétences des routes, nous avons une interrogation car si elle était obligatoire, nous n'aurions même pas pu discuter.

Aujourd'hui s'ouvre une négociation. Vous êtes syndicalistes dans l'âme et vous savez très bien comment elles se déroulent. J'ai obtenu un avis de principe, mais tant que la convention n'est pas signée, pour moi, je n'ai rien de valable. Elle le sera de toute façon avant le mois de juin puisque c'est la date à laquelle la Métropole doit se positionner sur le pacte financier. Dès que la convention sera signée, je vous en informerai. Je vise les trois premiers mois de l'année puisque le nouvel exécutif de la métropole n'est pas encore en place. Nous avons un Président face à nous, mais derrière, c'est pour l'instant une coquille vide. Le DGS n'a même pas été nommé, donc il est un peu compliqué de discuter. Il s'agit donc d'une négociation et sachez

que je suis assez ferme dans la négociation. La Métropole a aussi besoin du Conseil départemental pour faire des aménagements, pour proposer de l'aide aux communes de façon un peu plus large. Automatiquement, c'est un donnant-donnant. On ne va pas tout donner sans rien recevoir. Soyez assurés que pour moi, et je vous le disais en préambule, les routes font partie de l'aménagement du territoire. Si l'on donne la totalité des routes à la Métropole, nous sommes sûrs qu'elle échouera assez rapidement et il n'en est pas question.

M. Campagnolo, sur les conditions de travail et les conditions de rémunération, rien ne change. Les statuts restent identiques, il n'y a pas de changement pour le fonctionnaire lui-même ni pour son statut.

M. Zammit, je n'ai jamais dit qu'il y avait des fraudeurs chez les forestiers, mais si vous en connaissez, il faut me les signaler. S'il y a des fraudeurs ici, ils auront le même sort que les fraudeurs ailleurs. Je vous fais tout à fait confiance aussi pour travailler en bonne intelligence. Il n'y a pas de raison qu'il y ait des fraudeurs chez les forestiers plus qu'aux routes, dans les collèges ou ailleurs. Vous ne m'entendrez jamais prononcer ce mot-là, sauf avec des preuves. Si jamais nous tombions sur les fraudeurs, à ce moment-là, ils subiraient le sort qui leur est dû au titre du respect de la réglementation.

Je tiens à rendre hommage aux forestiers pour leur action, car vous avez un sens du devoir qui dépasse, à mon avis, le sens syndical, et vous avez été de suite présents lorsque l'on a fait appel à vous, notamment pour nos voisins. Il y a eu beaucoup de problèmes dans notre département aussi, ce même jour d'inondations. Ce week-end là a été très lourd. Les pompiers ont travaillé d'arrache-pied et ensuite, vous n'avez pas compté vos efforts pour aider nos voisins. Malheureusement, on n'est jamais à l'abri non plus de catastrophes chez nous, et cela fait toujours plaisir lorsque l'on a des personnes qui s'investissent. Les forestiers sapeurs et les sapeurs-pompiers ont beaucoup travaillé en coordination pour essayer de préserver les personnes, les biens et l'environnement et surtout d'être à l'appui des populations. C'est important.

M. ZAMMIT (CGT) : Je voulais ajouter quelques mots. Effectivement, dans mon intervention, j'ai parlé de « fraudeurs » au sens large du terme. Il y a des bruits selon lesquels nous ne serions pas « dans les clous ». Qu'est-ce que cela signifie ?

Mme VASSAL : Si vous n'êtes pas dans les clous, on vous y remettra !

M. ZAMMIT (CGT) : Nous sommes dans les clous, je vous l'affirme aujourd'hui !

Mme VASSAL : J'espère que l'ensemble des fonctionnaires du Département sont dans les clous, sinon ce serait grave !

M. ZAMMIT (CGT) : Lorsque je déborde du CTP, on me le fait remarquer. Pour une fois que je ne parle que de la Direction de l'Environnement, on me le fait aussi remarquer.

Mme VASSAL : J'étais admirative, d'ailleurs, sur le fait que vous lisiez votre papier sans en sortir.

M. ZAMMIT (CGT) : A la CGT, nous savons ce que nous disons et nous avons tous les éléments...

Mme VASSAL : Nous avons le même slogan, M. Zammit. Pour moi, il n'y a pas de fraudeurs. S'il y en a, on les trouve.

M. ZAMMIT (CGT): Tant mieux ! Quant à moi, je suis convaincu qu'il n'y en a pas. Nous sommes toujours restés « dans les clous », comme tous les agents de cette Collectivité. Je vous le dis tranquillement.

Mme VASSAL : Il doit bien y en avoir, M. Zammit.

M. ZAMMIT (CGT): Certes, mais pas que chez les agents. Peut-être y-en-a-t-il aussi ailleurs. Ce n'est pas le lieu pour en débattre.

Mme VASSAL : Non.

M. ZAMMIT (CGT): Tout à fait, vous me tendez la perche, donc je vous répons.

Mme VASSAL : Il y a donc des fraudeurs ailleurs ?

M. ZAMMIT : (CGT) Je n'ai jamais dit cela !

Mme Martine VASSAL : C'est pour rire et pour détendre l'atmosphère.

M. ZAMMIT (CGT) : Je vous réaffirme donc qu'il est dommage que vous mettiez aujourd'hui de tels moyens humains à la fusion de ces deux ateliers. Si ces moyens avaient été accordés dès le départ sur l'atelier de la Direction de l'Environnement, il aurait mieux fonctionné. Il est regrettable, pour l'ensemble de la Direction de l'Environnement, et plus particulièrement pour les forestiers-sapeurs, que cet atelier central soit créé. Je ne jette la pierre à personne. Bien sûr que nos camarades des Routes sont compétents ! Bien sûr que nos camarades de l'Environnement sont compétents ! Mais à un moment, il y aura une surcharge de travail, et même si nous étions tous des surhommes, nous n'y arriverions pas. Cela aura des conséquences sur le temps d'attente de réparation des engins lourds et légers. Cela aura des conséquences directes et indirectes sur les surfaces débroussaillées et les surfaces de forêt que l'on mettra en péril en période d'été.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : J'ai demandé si on pouvait faire une clause de « revoyure ». Peut-on se retrouver après la mutualisation ?

Mme VASSAL : On pourra faire un état des lieux, mais on ne changera pas tous les six mois de direction. Sur le principe, rien ne change fondamentalement. Seul le « grand chef à plumes » sera différent. C'est tout.

La difficulté aujourd'hui, vous la connaissez, Mme Miquelly vous l'a dit à plusieurs reprises. Il s'agit d'une difficulté budgétaire considérable qui ne va pas s'améliorer. Il nous faut mutualiser et nous réfléchissons à quelque chose d'intelligent pour que

surtout, le service public ne soit pas atteint. Nous essayons de rationaliser les choses. Nous en suivrons l'évolution.

Sur la problématique du Jas-de-Bouffan et des Milles, nous regarderons, car il n'est pas acceptable que les conditions de travail des agents ne soient pas bonnes. Je demande à Mme Agier de s'en occuper, avec M. Perrin, assez rapidement afin que l'on puisse vous informer.

Je suis très pessimiste pour 2017 et les années à venir. Ensuite, nous verrons comment le reste fonctionnera. Nous essayons de progresser. Vous avez eu une réunion avec le rapporteur du budget et Mme Miquelly. Nous vous avons expliqué les problématiques. Nous devons nous serrer les coudes pour que nos compétences et surtout, notre service public ne soit pas atteint.

VOTE

✓ ***Collège des représentants de la collectivité***

Pour : membres du conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ ***Collège des représentants du personnel***

Contre : CGT (5), FSU (2), FO (4), CFTC (3), **soit 14 voix**

Abstention : UNSA (1), **soit 1 voix**

DGA DE LA CONSTRUCTION, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'EDUCATION ET DU PATRIMOINE / DGA DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Projet de réorganisation : Direction des Services Généraux / Direction des Etudes, de la Programmation et des Acquisitions, concernant les fonctions gestion patrimoniale et les fonctions sûreté, sécurité et prévention

Mme AGIER : Il s'agit d'un rapport qui concerne la DGACEEP et la DGAAG. En 2014, le CTP du 17 novembre avait créé une Direction de la Sécurité. Suite à des départs en retraite et à des évolutions récentes, une opportunité est apparue. Mme Masselin, actuelle Directrice de la Sûreté et de la Prévention prenant au 1^{er} janvier 2016 le poste de Directeur des Services Généraux, il a été envisagé de fusionner la DSG avec la Direction de la Sûreté, et, dans un même temps, de transférer deux services de la DSG à la Direction des Etudes et du Patrimoine pour regrouper dans une seule Direction les fonctions de gestion patrimoniale du Département, qui est un sujet particulièrement important pour à la fois optimiser et améliorer le service public, tout en gérant au mieux les contraintes financières qui sont les nôtres.

Ce rapport aujourd'hui propose l'intégration des deux services que sont le Service Technique Sûreté, Sécurité et le Service de l'administration générale au sein de la DSG, et le transfert de deux services du Patrimoine, qui, dans le même temps sont fusionnés, au sein de la DEPA.

C'est également l'occasion de remettre en cohérence un certain nombre de dénominations de ces services qui sont présentées dans le rapport. Ici encore, ces transferts se font à effectif strictement constant. Il n'y a aucune réduction d'effectifs liée à ces transferts. Il n'y a également aucune modification des fonctions actuellement occupées par les agents dans l'une ou l'autre des Directions à l'occasion ce transfert. Seul le poste de Directeur adjoint est transféré pour s'occuper au sein des services de la Direction Générale des Services des questions de sécurité, ce qui est déjà effectif depuis maintenant quelques mois.

Mme SCANNAPIECO (expert FO) : La réorganisation proposée nous semble cohérente, en particulier le regroupement de l'ensemble des services du patrimoine au sein de la direction, le Service Energies, Fluides et Affectation Patrimoniale (SEFAP), le Service Gestion patrimoniale (SGP), le Service Acquisitions et Recherches (SAR). Au niveau de la terminologie, on peut vous féliciter, d'autant qu'elle rappelle l'ancienne organisation antérieure à 2011. Je tiens également à préciser que cette restructuration se réalise à effectif constant.

Nous pourrions aujourd'hui vous donner un accord de principe. Cependant, malgré cette cohérence, nous n'avons aucun détail sur l'organisation et le mode de fonctionnement du nouveau service créé : le service gestion immobilière, né de la fusion du service « Energie fluide affectation patrimoniale » et service « Gestion patrimoniale ». Vous voulez réorganiser ces directions pour une plus grande efficacité, certes, mais nous souhaiterions avoir votre assurance que l'organigramme du service fusionné reflétera l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation des missions qui lui seront dévolues.

Mme AGIER : Comme je l'ai précisé, nous sommes sur une modification d'organisation qui ne change rien ni à l'organisation actuelle des services transférés, ni même individuellement aux missions assurées par chacun dans ces services. Il est bien évident que dans les mois ou les années qui viennent, c'est au sein de chaque direction que des évolutions pourront se faire, mais elles ne sont pas définies aujourd'hui et seront présentées le moment venu en CTP. Le transfert au 1^{er} janvier ne modifie pas les missions des agents transférés, ni l'organisation des services transférés. Ensuite, l'organisation future sera présentée en CTP si, le cas échéant, quelque chose devait être modifié. Mais aujourd'hui, ce n'est pas le cas.

M. VALLI (FO) : Finalement, si je comprends bien, c'est une juxtaposition pure et simple des deux Directions mais que l'on appelle Service de gestion immobilière. Cela me laisse un peu perplexe dans la mesure où il y a peut-être une nécessité de revoir certaines choses et je pensais que vous l'aviez déjà envisagée.

Mme VASSAL : Non, pas encore. Ce sera ma réponse au point complémentaire que vous avez posé précédemment. La réorganisation complète viendra par la suite, je vous y répondrai.

M. BIDET (FSU) : Nous avons, avec ce dossier, l'exemple parfait du retour en arrière que la collectivité effectue lorsqu'une restructuration ou une modification ne marche pas, ou alors ne convient pas à la situation du moment. Nous revenons sur une décision qui a été votée et décidée en 2014 et nous remettons donc le service de la sûreté à la DSG.

Tout cela pour vous démontrer – et je rejoins le dossier concernant la fusion des ateliers – qu'à un moment donné ce genre de réorganisation, ou d'organisation, en fonction de l'actualité, de la modification réglementaire et de la législation notamment nous fait revenir à l'organisation passée.

Tout cela pour vous signifier qu'à moment donné, une certaine démotivation peut tout de même s'installer dans l'esprit des agents lorsqu'on les déplace. Je rejoins tout à fait l'avis de l'expert du syndicat FO. Comment dissocier cette restructuration, sans y associer le projet de modernisation de la sûreté de l'Hôtel du département ?

Comment voulez-vous que les agents se projettent dans l'avenir sur une telle restructuration si le projet de modernisation de la sûreté de l'Hôtel du département n'est pas débattu et ne fait pas partie du dossier présenté ? Nous nous abstiendrons sur cette situation, tout simplement.

M. GAST (CGT) : Pour la CGT aussi, nous nous abstiendrons. Ce que l'on peut remarquer, malgré les explications que M. Taverni et Mme Agier ont pu nous donner à plusieurs reprises et alors qu'on nous affirme une cohérence et une analyse stratégique au moment d'une nouvelle organisation, ce sont de véritables errements de la collectivité, notamment sur son patrimoine, sa gestion et les ambitions toujours réaffirmées sur la gestion immobilière.

L'organisation proposée, de notre point de vue, ne répond pas aux ambitions régulièrement affirmées par la collectivité, y compris avec votre nouvelle gouvernance, Madame la Présidente. Depuis le démantèlement de la défunte DBA, qui remonte à très loin, régulièrement, tous les deux ans, on nous propose une réorganisation, quels que soient les élus, avec toujours la même argumentation sur l'efficacité, la meilleure concentration de notre savoir-faire sur la gestion, notre capacité à suivre et valoriser le patrimoine, voire le vendre.

C'est pour cela que nous voulons bien nous laisser convaincre, mais, une fois de plus, c'est un dossier qui ne nous amène rien, sinon ce que Mme Agier a résumé, c'est-à-dire un effectif constant et un lissage.

Pour la CGT, il reste à faire une démonstration d'efficacité et c'est pour cela que nous nous abstiendrons.

Mme VASSAL : Très bien. Je pars du principe que l'efficacité doit être réciproque.

M. CAPONE (CFTC) : Nous voterons pour, car nous pensons que ce dossier est cohérent. La réorganisation date de 2011, et, à l'époque, nous avons trouvé cette réforme-là un peu incohérente, tout simplement. Nous voterons favorablement.

Mme VASSAL : Je ne prends pas à mon crédit ce qui a été fait par l'exécutif précédent, et donc, sur les perspectives, je comprends qu'au bout de sept mois de mandat, vous soyez déçus qu'avec ma baguette magique je n'ai pas tout changé. Mais je répondrai sur la réorganisation complète, comme l'a demandé M. Valli, à la fin, pour vous informer du planning. Ensuite, comme je vous le disais, je pense que l'effort doit être commun et qu'il ne doit pas venir seulement des élus mais émaner aussi de l'ensemble de la fonction publique, avec un sens de la responsabilité que je suis sûre, vous allez pouvoir mettre en avant.

M. VALLI (FO) : Une dernière question, dans le rapport, il est écrit « *Seul un poste de directeur est supprimé et sera redéployé* ». Où ce poste va-t-il être déployé ?

Mme VASSAL : Nous aborderons cette question dans un second temps.

M. GAST (CGT) : Ce n'est pas pour apporter un commentaire sur votre propos, Madame la Présidente, mais la position de la CGT est claire. Elle ne se fait pas d'illusions sur avant, ni d'illusions sur aujourd'hui.

Mme VASSAL : C'est grave !

M. GAST (CGT) : Pas du tout. Les illusions restent des illusions. Ce rapport confirme une logique sur laquelle nous avons été d'accord en 2014, sur la réorganisation et sur une vision stratégique de l'ensemble de la DGA la plus importante. En 2014, nous avons voté pour la vision stratégique sur l'ensemble de la DGA. Nous ne sommes pas étonnés de la poursuite de ce plan stratégique et des objectifs qui nous avaient été donnés, et sur lesquels nous avons eu un long processus de rencontres et de négociation. Ici, ce dossier présenté comme un réajustement ne nous apporte pas un bilan exact de ce que l'on veut modifier.

Mme VASSAL : Nous sommes d'accord, mais je ne vous ai pas dit que j'allais vous apporter le bilan maintenant. Je vous ai dit que je répondrai à la fin.

M. GAST (CGT) : Il n'y a pas de bilan, et, une fois de plus, un réajustement est proposé pour réaffirmer des choses générales qui n'ont pas de traduction.

Mme VASSAL : Pas de souci. Vous aurez bientôt le bilan, comme je vous l'ai indiqué. Nous passons au vote.

VOTE

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

Pour : membres du conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

Pour : CFTC (3), UNSA (1), **soit 4 voix**

Abstention : FSU (2), CGT (5), FO (4), **soit 11 voix**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE LA SOLIDARITE DIRECTION DES TERRITOIRES ET DE L'ACTION SOCIALE Modalités de relocalisation immédiate de la MDS de Pressensé

(Mme MARQUE et Mme AMOROS rejoignent la séance)

Mme VASSAL : Je vous en prie, Mme Marque, installez-vous.

Mme MARQUE (CGT) : Nous souhaitons faire une déclaration, Madame la Présidente, en amont de votre intervention. C'est ce que nous avons dit aux personnels grévistes à l'extérieur de la salle de séance.

Mme VASSAL : Non, vous la ferez après. Ce n'est pas ce qui était prévu vendredi. Nous commençons à présenter le rapport, et ensuite, vous parlerez sans aucun problème.

Mme AMOROS (FSU) : Nous avons droit à des experts en dehors des experts que nous vous avons présentés vendredi et vous les avez refusés aujourd'hui.

Mme VASSAL : C'était avant la séance. Il y a règlement intérieur. Vous le suivez, tout va bien. Sinon, c'est un déséquilibre complet avec les autres organisations syndicales.

Mme AMOROS (FSU) : Il est très souvent arrivé que dans le cadre de la présentation d'un dossier CTP, nous fassions une déclaration en amont. D'ailleurs, nous ne participerons pas au dossier ensuite.

Mme VASSAL : Excusez-moi, Mesdames, comment pouvez-vous faire une déclaration en amont, sans que le rapport vous ait été présenté ?

Mme MARQUE (CGT) : Mais le personnel a pu lire le dossier.

Mme VASSAL : C'est très bien, alors, asseyez-vous.

Mme MARQUE (CGT) : Nous souhaitons faire cette déclaration, Madame la Présidente.

Mme Martine VASSAL : Nous présentons le rapport et vous lirez votre déclaration après. (*Mme MARQUE lit la déclaration hors micro*).

Je ne suspends pas la séance et passe au vote directement. Je pensais que les autres syndicats avaient tout de même quelque chose à dire sur cette problématique. Je trouve que cette conception du dialogue social est absolument inacceptable et je pense que vous exagérez vraiment.

Je suis vraiment désolée pour les autres syndicats car j'aurais bien aimé que nous puissions discuter ensemble des différentes MDS. Lorsqu'on poursuit un dialogue social, il faut qu'il soit commun et non unilatéral. Nous écoutons les grévistes, nous écoutons tout le monde comme nous devons le faire, mais d'abord, je présente le rapport. Vous vous asseyez, nous lisons le rapport afin de reprendre les choses normalement, et ensuite, nous vous écoutons et tiendrons compte de votre déclaration.

M. ZAMMIT (CGT) : Cela fait partie de la démocratie, nous faisons une déclaration en amont.

Mme Martine VASSAL : Je ne suis pas d'accord. La déclaration préalable a été faite en début de séance. Mme Marque, si vous ne voulez pas vous asseoir, vous sortez. Je ne retire pas le dossier, je vais passer au vote. Soit vous vous asseyez, nous présentons le rapport et nous discutons à ce sujet, car il y a tout de même des choses à dire. Ce que vous faites est scandaleux pour les MDS. C'est inadmissible d'être représenté de cette manière.

(Les représentants CGT et FSU quittent la séance à 11h20).

Mme VASSAL : Nous allons pouvoir présenter le rapport car je veux qu'il y ait un dialogue à ce sujet. M. Bertrand nous présente le rapport.

M. BERTRAND : Le 18 juin dernier, dans le cadre d'un préavis de grève, les personnels de la MDS de Pressensé nous ont fait part d'un certain nombre de problèmes. Des mesures correctrices ont été apportées, et, avec Mme Riccio et M. Bono, nous nous sommes rendus une dizaine de jours plus tard, le 29 juin, sur place

pour faire un point d'étape. Le personnel nous a très clairement exprimé ses extrêmes difficultés à travailler dans ces locaux et dans cet environnement. La demande du personnel était très claire : il souhaitait réellement déménager vers un nouveau site rapidement et trouver enfin une solution pérenne.

C'est pourquoi, nous proposons aujourd'hui des modalités de relocalisation immédiate de la MDS de Pressensé, avec un principe de raisonnement basé sur deux principes :

- raisonner par mission
- raisonner par poste, entre agents sédentaires et agents itinérants.

Raisonner par mission permet de regrouper les agents médecins et agents de PMI sur la mission PMI au sein du Centre de Planification et d'Education Familiale (CPEF) et des locaux du CIDAG au 5, place de la Joliette. C'est implanter et relocaliser la mission Cohésion Sociale et l'accueil au rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^{ème} étages de la Maison de la jeunesse et des sports, sur le même côté de la place de la Joliette, et enfin, c'est implanter au 7^è étage de la MDS de Littoral, la mission Enfance-Famille de Pressensé.

Je tiens aussi à ajouter que d'ores et déjà, nous avons des pistes sérieuses pour des points de consultation pour les médecins et pour le social, dans le 1^{er} arrondissement, afin de pouvoir assumer notre rôle de service public vis-à-vis des usagers du 1^{er} arrondissement.

Enfin, pour être totalement transparents, une étude technique sur une installation pérenne – c'était la demande de notre personnel, très majoritaire, sur le 2^{ème} arrondissement de Marseille, qui permette de regrouper les deux MDS sur le secteur géographique des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements de Marseille – sera menée sur l'année 2016.

Mme VASSAL : Y-a-t-il des interventions ?

Mme JAMME (CFTC) : Pour justifier le vote qui sera une abstention, nous sommes bien d'accord que nous parlons de la relocalisation immédiate et non du projet de fusion à long terme.

Par rapport à la relocalisation, nous apprécions que la demande ait été entendue, lors de la réunion préparatoire, afin d'éviter de positionner les trois PMI sur la Belle-de-Mai qui ne correspondait pas à une organisation intéressante. Nous apprécions le fait que le regroupement ait lieu sur la Joliette, ce qui nous semble plus cohérent.

En revanche, même si nous entendons bien que l'on ne peut pas fabriquer des locaux qui n'existent pas, nous déplorons l'isolement de la PMI par rapport à la mission Enfance-Famille et à la mission Cohésion sociale, puisque c'est tout de même le grand principe de transversalité qui est mis à mal. Même si cela nous paraît mieux adapté qu'à la première intention, ce n'est tout de même pas idéal par rapport à des locaux qui, pour le moment, ne sont pas adaptés. Voilà pourquoi nous nous abstenons sur ce dossier.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Egalement une abstention, à cause du titre « *Modalités de relocalisation immédiate temporaire* » qui doit être revu. Il aurait fallu mettre dix-huit adjectifs pour contenter tout le monde, et cela aurait été compliqué.

Personnellement, je voulais dire que l'on a tout de même phagocyté la Maison Départementale de la Jeunesse et des Sports. 5 ou 7 agents de la DJS sont affectés

à la Joliette et j'ai pris contact avec eux. Ils ont déjà fait leur réunion, et, a priori, cela se passe bien, puisqu'ils reviendraient tous à l'HD13, sous réserve de réorganisation et de réimplantation hors CHSCT, hors CTP, mais quand cela se passe bien... On validera peut-être ce qu'ils ont fait entre eux.

Ce n'est pas une réorganisation, c'est la réimplantation de ce personnel, et, a priori, ils ont trouvé la solution. J'espère que vous l'accepterez car elle ne vient pas de vous, elle vient d'eux. Ce n'est pas mauvais d'ailleurs. Je voulais parler de cela et nous nous abstiendrons, car nous n'avons pas assez d'éléments.

M. VALLI (FO) : C'est un dossier relativement sensible, compte tenu des problèmes auxquels a été confronté l'ensemble des agents de cette MDS. Par rapport à l'état du site, il était urgent d'acter le déménagement et de le faire. Il y a une mesure d'urgence aujourd'hui et l'Administration y répond un peu avec les moyens disponibles. Nous en sommes bien conscients.

Il est évident que, d'un autre côté, je rejoins également la CFTC parce que même si l'Enfance-Famille et la Cohésion Sociale sont distinctes, et qu'ils ont la possibilité de faire des réunions de concertation hebdomadaires, ils seront séparés.

Pour autant, juste une petite précision concernant les pistes que M. Bertrand a abordées. Avez-vous une idée en termes de calendrier ? A quel moment serez-vous en mesure d'avancer sur ces pistes et sur ce dossier ?

Mme AGIER : Nous sommes ici sur des modalités de relogement immédiat. Nous avons défini le titre ensemble lors du pré-CTP, avec une répartition sur trois sites, ce qui, on l'a dit, n'est évidemment pas idéal pour le fonctionnement des équipes. C'est d'ailleurs pour cela que le rapport précise explicitement que l'année 2016 sera consacrée à une étude à la fois d'organisation sur le regroupement des deux MDS des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements sur un site unique et de la relocalisation correspondante à d'autres services.

Vous avez évoqué Jeunesse et Sport. Effectivement, je vous confirme que sur la phase intermédiaire, il a été acté la semaine dernière que les agents de Jeunesse et Sport reviendraient à l'Hôtel du département pendant cette période transitoire de 2016, en attendant qu'une décision soit prise courant 2016.

C'est bien ce qui a été dit, Madame la Présidente, c'est que nous vous devons des propositions de scénario définitif pour l'été 2016, à la fois pour le devenir des occupants actuels de la MDJS, pour l'équipe jeunesse et pour l'organisation des MDS des 1^{er} et 2^{ème} arrondissements.

Le point de rendez-vous et l'étude ont été lancés sur la base des éléments présentés dans le rapport, et c'est, d'ici l'été, pour une mise en œuvre qui dépendra, bien sûr, de l'importance des travaux qui seront, le cas échéant, nécessaires pour certaines installations définitives, et qui, espère-t-on, pourraient intervenir dès 2017. Tout cela sera précisé en fonction du résultat de l'étude et de l'importance des travaux qui seront nécessaires. Le CTP aura, bien sûr, à examiner l'organisation définitive.

Mme VASSAL : Rien n'est jamais définitif.

Mme AGIER : Il s'agit en effet d'une organisation proposée tant au niveau de la Solidarité qu'au niveau de la Jeunesse et des Sports.

M. CAPONE (CFTC) : Avez-vous trouvé des locaux pour les associations qui sont hébergées à la MDJS dans le cadre de conventions ? Concernant les agents réintégrant l'Hôtel du département, cela ne leur pose pas trop problème.

Mme VASSAL : Je vous répondrai sur ce point.

Mme DALLEST (FO) : Je souhaite avoir des précisions sur les pistes évoquées sur la permanence PMI, qui visiblement, ne dispose pas de locaux pour le moment. Je sais, en ce qui concerne la MDS, que les agents partiront au mois de février, et qu'une recherche de partenariat est en cours pour permettre des permanences sociales et des consultations médicales dans le 1^{er} arrondissement.

M. BERTRAND : Il y a deux pistes mais la PMI ne les a pas encore visitées. Tant que M. Collomb et ses équipes ne les aura pas visitées avec M. Taverni je ne peux vous donner ni délai, ni certitudes.

Mme VASSAL : La première de mes inquiétudes a été la situation de la MDS Pressensé, et j'ai donc demandé à Mme Pustorino de l'examiner en urgence, ce qui a été fait. Nous avons donc trouvé une solution. L'idée était de conserver cette proximité : la Joliette, Pressensé, Littoral, la rue de la République sont situés sur un même territoire.

Concernant les associations, vous avez raison. Nous avons aussi des pistes. L'idée, c'est de maintenir la MDS et la PMI ensemble. Cela nous permettra de concentrer l'ensemble des services mais aussi de mieux assurer la sécurité.

Ensuite, nous avons aussi des endroits où les locaux sont vides et d'autres où l'on compte un nombre considérable de personnes au mètre carré. Aujourd'hui, nous sommes obligés de nous restructurer pour être plus performant.

Je demanderai à Mme Pustorino qui suit cela de très près avec Mme Devesa pour la PMI, d'assurer la sécurité des personnes qui viennent dans nos locaux et des agents qui y travaillent : c'est fondamental. Le caractère de proximité doit être maintenu parce qu'il s'agit du principe même d'une MDS. Si je la mets au bout de la Belle-de-Mai, cela ne conviendra pas.

Nous avons suffisamment d'offres de locaux pour pouvoir effectuer des regroupements à la Joliette, mais il faut, effectivement, trouver une solution pour les associations qu'il n'est pas question de mettre dehors. Il est plus simple pour nous de déplacer des associations, et plus simple de regrouper des services sociaux pour réaliser un meilleur travail avec l'ensemble des partenaires.

A ce stade, nous vous présentons un rapport provisoire visant à prendre des mesures immédiates, et c'est pour cela que je ne comprends pas la réaction des autres syndicats, puisque nous prenons des mesures de sécurité. Il n'est pas question de laisser Pressensé dans son état actuel ! C'est une catastrophe ! La dernière fois, une fonctionnaire s'est fait traîner par les cheveux. Je ne comprends donc pas cette réaction. Je ne la comprends qu'à demi-mot, mais je ne veux pas en parler car ils ne sont pas là.

Mais il nous fallait prendre une décision rapide et fiable. Si c'est pour les déménager et les redéménager, on ne va pas s'en sortir, et la population va être perdue. Cela concerne tout de même une population qui, dans ce secteur-là, a réellement besoin de ces services sociaux et nous devons être là pour leur répondre. C'est pour cela

que l'on prend une mesure immédiate la plus rapide et la plus logique possible. Ensuite, bien entendu, on repassera en CTP pour les autres modifications, n'est-ce pas, Mme Agier ?

Mme AGIER : C'est cela.

Mme VASSAL : Ce n'est pas pour la fin 2016, M. Valli, que j'ai demandé aux services que ce soit fait, mais avant l'été. Nous organiserons une séance de CTP exceptionnelle, si cela est nécessaire.

C'est un plaisir de faire un CTP ! S'il faut en faire un tous les mois, nous en ferons un tous les mois. Ce n'est pas un souci. L'intérêt, c'est surtout de trouver une solution rapide. Pas d'autres interventions ? On passe au vote.

VOTE

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

Pour : membres du conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

Abstention : CFTC (3), FO (4), UNSA (1) **soit 8 voix**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU CADRE DE VIE

DIRECTION DE LA CULTURE

Fermeture des Archives Départementales à Aix-En-Provence

Mme PONTIER (expert désigné par l'administration) : Le centre aixois des Archives Départementales a été créé à la fin du XIXe siècle, et les capacités de stockage du bâtiment sont arrivées pratiquement à saturation : il reste environ 500 mètres linéaires qui correspondent à peu près deux ans de possibilité d'accroissement.

Par ailleurs, l'existence de ce centre se justifie historiquement par le fait que les Aixois souhaitent que les archives de l'ancien Parlement de Provence soient conservées à Aix. Ceci est aujourd'hui obsolète puisque les fonds sont pour partie numérisés.

Dans un souci de rationalisation, il est donc envisagé de fermer le Centre aixois des Archives Départementales, dans un délai de 18 à 20 mois environ, au cours de l'année 2017.

Préalablement à cette fermeture, il est nécessaire de réaménager les magasins du site de Marseille de manière à en accroître les capacités de stockage, en remplaçant des rayonnages fixes par des rayonnages mobiles. Cela permettra non seulement de recevoir les fonds du Centre aixois, mais également de continuer à assurer l'accroissement, puisque l'on récupère environ 1,5 km d'archives par an.

Ce chantier d'aménagement des rayonnages doit prendre à peu près une année. Il sera assuré par des prestataires extérieurs, de la même manière, d'ailleurs, que le chantier du déménagement des fonds du Centre aixois vers le site de Marseille. Les agents seront donc essentiellement amenés à assurer la préparation de ce déménagement et la coordination.

S'agissant des 12 agents du centre aixois, ils exercent exactement les mêmes missions et les mêmes tâches que les agents du centre de Marseille. Par

conséquent, leur place aux Archives Départementales sur le site de Marseille est évidente. Chacun pourra retrouver exactement, au sein des secteurs du site de Marseille, les missions qu'il exerce sur le site d'Aix.

Les agents ont, par ailleurs, été informés de ce projet lors d'une réunion qui s'est tenue en présence de Mmes Colombani et Aubert. On leur a également annoncé qu'ils seraient accompagnés par la DRH afin de tenir compte des problèmes éventuellement rencontrés, notamment pour l'organisation de leur vie personnelle ou familiale, que pourrait entraîner ce transfert de site.

Mme VASSAL : Merci beaucoup. M. Capone ?

M. CAPONE (CFTC) : Nous sommes un peu déçus parce que ce projet correspond à un service public en moins.

Nous sommes inquiets pour les agents que nous avons rencontrés car, dans leur grande majorité, leur vie familiale et leur habitation sont sur la zone d'Aix, voire au-delà. Un tiers des agents pourra travailler à Marseille, c'est leur souhait et cela ne leur pose aucun problème. Par contre, deux tiers des agents, c'est à dire huit agents, ne souhaitent pas aujourd'hui venir sur Marseille, car certains, qui sont seuls avec un enfant à charge, n'ont pas de véhicule et risquent donc de se trouver en difficulté pour se déplacer vers Marseille.

La DRH va rencontrer ces agents mais nous souhaiterions que ceux qui ne souhaitent pas venir travailler sur Marseille soient prioritaires sur les postes ouverts dans la zone de Salon-de-Provence ou Aix où on compte peu de postes vacants qui sont d'ailleurs très prisés.

La majorité de ces agents sont de catégorie C avec de petits salaires. Leur arrivée à Marseille poserait des problèmes tant financiers que familiaux. Nous aimerions que cela soit traité rapidement et que les agents soient rassurés.

Mais il est vrai que c'est dommage de perdre un bijou tel que ces archives ! Auparavant, elles étaient rue Saporta ; ensuite, on a fait un bâtiment, et aujourd'hui... Pour ceux qui les ont connues, il s'agit de la perte d'un bâtiment de valeur.

Mme VASSAL : Pour vous rassurer sur ce point, c'est la mairie d'Aix qui récupère le bâtiment. Il ne s'agit donc pas d'une perte. Nous allons négocier avec eux pour savoir s'ils souhaitent conserver une partie du personnel, puisqu'il s'agit d'agents expérimentés. Ensuite, bien entendu, les agents qui ne souhaitent pas venir à Marseille auront une priorité sur les postes ouverts. Je me bats pour que la liaison Marseille-Aix en train se fasse rapidement, vous comprenez pourquoi.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Un peu d'humour : nous aurions aimé avoir l'avis de Mme Joissains sur le sujet. Elle est d'accord ? Parce que cela l'intéresse, elle va récupérer un bâtiment gratuitement, n'est-ce pas ?

Mme VASSAL : Elle est d'accord, nous avons même reçu un courrier de sa part !

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Vous ne lui donnez pas le bâtiment, j'espère, parce qu'elle ne fait pas de cadeaux.

Mme VASSAL : Non, nous le lui vendons. Je ne donne rien. Comme M. Perrin s'occupe du patrimoine et qu'il est élu aixois, vous imaginez le grand écart qu'il doit faire. Et comme il n'est pas très souple...

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Ce n'est pas une vente à l'euro symbolique, j'espère, mais au tarif local. Plus sérieusement, je rejoins ce qu'a dit mon collègue de la CFTC sur le personnel. Il y a deux possibilités pour ces agents : soit ils restent au Conseil départemental sur des postes proches, soit ils sont recrutés à la mairie d'Aix, sachant, et j'en suis certain, qu'elle propose les mêmes régimes indemnitaires et avantages que nous.

Mme VASSAL : Ils sont meilleurs.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Par contre, dans le cadre des mutualisations à venir impliquant pour les agents des trajets plus importants, je souhaiterais que notre collectivité délibère sur la prime de mobilité prévue dans le cadre des lois NOTRe et Maptam. Elle est moins intéressante que celle des personnels de l'État, mais vous savez que pour les ARS, c'est déjà validé.

Pour les fonctionnaires de l'État, c'est facile, mais pour nous, nous devons délibérer. Je pense que cela ne représentera pas une dépense trop importante dans les budgets. Je suis désolé car c'est vraiment une petite négociation que nous avons obtenue de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) par rapport aux primes beaucoup plus importantes données aux fonctionnaires d'Etat.

Mme AGIER : Je rappelle que nous avons, suite à une négociation avec les partenaires sociaux au sein de la Collectivité, mis en place un accord appliqué systématiquement dans le cadre de restructurations imposées aux agents, présentées en CTP notamment, qui prévoit le maintien pendant un an de la situation antérieure afin de permettre de gérer plus facilement ce type de difficultés.

Nous avons déjà, non pas un accord formel, mais une pratique en tout cas systématiquement appliquée aux agents dont la mobilité est imposée dans le cadre d'une réorganisation et d'une restructuration passées en CTP.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Je parlais d'une indemnité kilométrique qui a été votée, ce n'est pas la même chose mais cela se rajoute.

M. VALLI (FO) : Vous avez répondu en majeure partie à l'objet de mon intervention. Toutefois, il est évident qu'on ne peut que déplorer la fermeture d'un site. Il y a eu déjà la fermeture de la galerie d'art d'Aix-en-Provence. Aujourd'hui, c'est le transfert des Archives Départementales d'Aix-en-Provence vers Marseille que nous vivons un peu comme une fermeture, parce que nous perdons le site et que les agents vont devoir être réaffectés. Bien évidemment, je vous demande de traiter ces situations individuelles en priorité.

Mme Agier a répondu par avance à la demande que j'allais formuler, à savoir le maintien de tous les acquis financiers pour celles et ceux qui souhaitent bénéficier d'une mobilité engendrant une perte financière.

VOTE

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

Pour : membres du conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

Pour : UNSA (1), **soit 1 voix**

Abstention : CFTC (3), FO (4), **soit 7 voix**

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Evolution du Compte Epargne Temps

Mme AGIER : Ce dossier vise une mise en cohérence de nos différents règlements du temps de travail au sein de la Collectivité afin de tenir compte du fait que certains personnels, notamment sociaux ayant des sujétions particulières, disposent aujourd'hui de congés majorés dans la Collectivité.

Dans la mesure où l'on souhaite maintenir cette situation, il nous est apparu important de mettre en cohérence le règlement du Compte Epargne Temps (CET) afin de préciser que ces personnels ne pourraient plus alimenter leur CET par des jours de congés, puisque sinon, la logique même de leurs congés majorés devenait impossible à défendre. C'est ce simple ajustement qui est présenté.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Je profite de ce rapport pour dénoncer « radio-moquette ». C'est une radio qui diffuse tous les jours des rumeurs, et, franchement, la porte des locaux syndicaux s'ouvre souvent avec des rumeurs. Quand ce ne sont pas des rumeurs, ce sont des « Est-ce que la phrase veut dire, au cinquième degré, quelque chose sur la prime ? ».

Cela vous engage à avoir une communication bien contrôlée. Il faut faire attention aux mots. Vous l'avez vu, dans votre phrase, on aurait pu comprendre cinq choses différentes. Il est donc très important que la DRH et la DGS, sans nécessairement passer une information en CTP, communiquent en disant qu'il y a simplement deux semaines de détente pour des personnels qui ont été données depuis 50 ans et qui doivent être prises dans l'année en cours et non à la retraite.

Mais on pourrait les faire passer en catégorie active, c'est sûr, et on pourra aussi aborder la pénibilité du travail des assistants sociaux.

A un moment, il faut reconnaître qu'il ne s'agit de rien d'autre que deux semaines de détente et il ne faut pas anticiper sur ce qui pourrait advenir. Nous ne sommes pas dans le département des Alpes Maritimes.

Vous nous dites simplement qu'il s'agit d'être dans la règle juridique, que nous devons faire en sorte que ces semaines de détente soient prises dans l'année correspondante. Est-ce bien cela ? Oui, donc nous avons bien compris et nous ne parlerons donc pas des rumeurs qui ne sont pas fondées puisqu'elles sont le vecteur de l'utilisation d'une communication. Je voulais simplement dire que la rumeur est fatigante. Communiquons bien, à la fois vous et nous.

Mme VASSAL : M. Campagnolo, je vous rejoins tout à fait : vous ne pourrez jamais empêcher la rumeur. Les gens adorent parler et raconter des histoires. Ce qu'il faut, c'est que notre dialogue syndical soit maintenu et perpétué. J'ai demandé à Mme Miquelly d'y être très attentive, mais il est vrai que mon emploi du temps est un peu

plus contraint. Comme nous l'avons très justement rappelé en propos introductif, un membre de mon cabinet, M. Munoz est en relation directe aussi avec Mme Miquelly. Ainsi, nous sommes tenus au courant. Ce n'est pas parce que l'on ne se voit pas tous les 15 jours que je ne suis pas au courant de ce qui se passe, bien au contraire. Soyez persuadés que ce dialogue social, il faut le perpétuer et l'attitude que la CGT et FSU ont eue aujourd'hui n'est pas respectueuse des règles démocratiques. C'est important de continuer à se parler. Nous ne serons pas d'accord sur tout, nous serons d'accord sur certaines choses, mais ce que je voudrais, c'est que l'on fasse évoluer la fonction publique ensemble.

Ensuite, je pourrai faire certaines choses, et pour d'autres cela sera plus difficile. Aujourd'hui, j'ai été informée qu'il y avait des soucis à Jas-de-Bouffan et Aix-les-Milles, et je ne le savais pas. C'est pourquoi il est important de continuer à avoir ce dialogue social et cette concertation. Si cela se fait par l'intermédiaire de « radio-moquette » au départ, et que cela nous permet de nous voir un peu plus pour y mettre fin, ce n'est pas plus mal.

Mme JAMME (CFTC) : En parlant de « radio-moquette », je vais bouder car je vous ai envoyé un courrier le 4 décembre pour la désamorcer. C'était urgent ! Vous ne vous rendez pas compte des émotions suscitées. C'était l'ébullition partout ! Nous avons essayé de rassurer les agents en leur disant ce que vous nous aviez dit à plusieurs reprises.

En tant qu'agent du Conseil départemental, je suis dans cette situation. J'ai donc une semaine de détente par an, et il m'arrive, comme mes collègues, de mettre trois jours, quatre jours sur le CET, mais je ne pense pas ne pas les avoir mérités autant que les autres. Pour moi, ce n'est pas un non-respect de la règle qui indique qu'il faut avoir pris le nombre de jours proportionnel à sa quotité et à son rythme de travail. A partir du moment où l'on a pris le nombre de jours et même ceux de détente, pourquoi n'aurait-on pas le droit de prendre les jours qui restent, comme les autres ?

Mme AGIER : Dans l'esprit, les congés de détente étant des congés supplémentaires, lorsque l'on vous avait présenté ce dossier, Mme la Présidente, vous aviez souhaité que l'on puisse définir une règle où l'agent prend d'abord ses congés normaux et ensuite les congés de détente supplémentaires, dans la limite de l'année calendaire, puisque les congés de détente étant des congés supplémentaires, il est bien évident que la logique que vous avez rappelée, revient bien à ce qu'ils ne puissent être pris qu'après les congés normaux, et dans la limite de l'année.

Nous nous sommes heurtés à une difficulté pratique pour mettre en place cette règle, qui est que les congés de détente existent du fait de délibérations très anciennes de 1972 et 1974 que l'on n'imagine pas modifier aujourd'hui, sous peine d'avoir des observations de nature à remettre en cause la totalité du dispositif.

Mme VASSAL : A mon avis, si nous les repassons, nous serons retoqués.

Mme AGIER : Les congés de détente doivent être pris indépendamment des congés normaux, c'est-à-dire après seulement. C'est bien dans cette logique que nous avons limité la modification à une modification du CET, qui rappelle que ces jours de détente étant des congés en plus des congés normaux, ces derniers doivent être pris

en totalité dans la même année pour pouvoir avoir le droit de bénéficier des congés de détente. Autrement dit, dans le scénario que vous indiquez, il est bien évident que la personne qui, ayant une semaine de détente, mettrait une semaine de congés annuels dans son CET, aurait bénéficié pendant l'année des mêmes congés que le reste du personnel et qu'elle n'avait pas besoin des congés de détente. On se retrouve donc avec une impossibilité à défendre que des jours de congé aient pu être mis dans le CET, d'où la modification proposée qui, effectivement, interdit et oblige l'agent bénéficiaire des congés détente à prendre la totalité de ses congés normaux et détente pour pouvoir avoir le droit de continuer à bénéficier de ses congés de détente.

Il est bien évident, et on l'a évoqué en pré-CTP, que si, par contre, un agent se retrouve dans la situation de bénéficier d'une semaine de congés de détente et d'avoir 10 jours de congés non pris qu'il souhaite mettre dans son CET, là, il est bien évident que l'agent peut renoncer au bénéfice de ses congés détente, et, à ce moment-là, mettre des congés normaux en CET. Mais le principe est bien qu'une personne qui prend des jours de détente ne peut pas mettre des congés dans le CET. En tout cas, c'est ce qui est présenté aujourd'hui, sinon l'existence même des congés détente de la personne a vocation pendant l'année à être transformée en congé normal.

Mme VASSAL : Avant de passer la parole, combien d'agents bénéficient des congés détente ?

Mme AGIER : C'est une grande partie des agents des MDS, pour l'essentiel, puisque pour le reste, on est d'ailleurs en train de remettre à jour l'ensemble, à savoir 1500 agents.

Mme VASSAL : Ce n'est pas mal.

Mme JAMME (CFTC) : Ce n'est pas mal, mais si vous calculez le nombre de jours qui sont épargnés, je pense que c'est vraiment à la marge.

Mme VASSAL : Le principe du congé détente est lié à une pénibilité de travail, ce qui est compréhensible dans les MDS, cela ne me choque absolument pas. Le problème est que si l'on remet tout à plat, nous allons nous faire complètement retoquer. Maintenant, si la personne dit qu'elle n'a pas besoin de tout ça, qu'elle n'a pas besoin de tant de jours et qu'elle préfère les mettre dans un CET, c'est un choix. Chacun est libre de faire comme il veut sur ce point. Mais nous ne pouvons pas à la fois accorder des congés de détente et mettre en réserve les congés qui restaient.

Mme BOUZID (CFTC) : La semaine, ou les semaines de détente font partie de la pénibilité liée aux missions des agents concernés. Le CET doit permettre, d'une part, après y avoir posé 20 jours de congés annuels, d'avoir la possibilité de se faire payer les jours épargnés supplémentaires, et d'autre part de pouvoir partir un peu plus tôt la retraite.

Dans ces conditions, beaucoup d'agents, et notamment ceux des MDS, de par la pénibilité de leurs missions, ont mis en place ce système d'épargne qui leur permettait éventuellement d'envisager un départ anticipé. On pourrait penser que ce

traitement ne serait pas équitable par rapport à l'ensemble des autres agents. Mais je ne suis pas d'accord, car les autres agents n'ont pas la même pénibilité, puisque l'accueil en MDS est une mission très pénible. Accompagner les enfants sur des secteurs, voire des territoires, hors département, est une mission très pénible, et je pense que ces semaines de détente ne sont pas un luxe.

M. CAPONE (CFTC) : Je voudrais rebondir. C'est vrai que cela pénalisera aussi les agents qui sont proches de la retraite, parce que certains agents qui étaient à quatre, cinq ans de la retraite se disaient qu'ils épargneraient.

Mme VASSAL : Ils ont tout de même besoin de leurs semaines de détente.

M. CAPONE (CFTC) : Ils en ont besoin et nous le savons très bien. Les délibérations prises par MM Philibert et Samat ne posent pas de souci. Mais c'est vrai que cela ne concerne que peu de monde, surtout pour les agents qui sont à quatre, cinq ans de la retraite, qui ont 58, 59 ans.

Mme VASSAL : Eux ont eu beaucoup de chance. Je dirais plutôt que ce sont les agents les plus jeunes qui sont pénalisés parce que ceux qui arrivent à la retraite ont déjà mis de côté un maximum de congés, au contraire. Je dirais que c'est plutôt l'inverse. Il faut que l'on arrête de dire des choses pareilles.

M. CAPONE (CFTC) : Le CET existe depuis 2005. Avant, c'était facultatif ; après, c'est devenu obligatoire. A l'époque, c'était 120 jours, et ensuite, l'État a réduit à 60 jours, suite à quoi, il a été obligatoirement appliqué au niveau des collectivités, il n'y avait plus qu'à en faire la délibération. Mais peut-on réfléchir, Mme la Présidente, pour les agents qui sont à quatre, cinq ans de la retraite... C'est votre choix.

Mme CLEUET (FO) : Je voudrais savoir si les agents qui bénéficient de RTT ont la possibilité de verser ces journées sur le CET.

Mme AGIER : La modification ne porte que sur les jours de congés. Les agents, sur cinq jours, qui bénéficient de RTT gardent toute possibilité de les mettre sur le CET, y compris lorsqu'ils bénéficient des congés détente. La seule chose qui est importante et qui est fixée dans ce document, c'est bien que l'agent bénéficiant de congé de détente doit prendre la totalité de ses congés dans l'année, sans exception. Le système de RTT, les agents en bénéficient comme les autres et ils peuvent donc économiser des jours de RTT. Mais on sait que cela ne concerne que les agents sur cinq jours, et que c'est loin d'être la majorité des agents travaillant dans les MDS. Mais c'est aussi une des questions sous-jacentes par rapport à la justification d'un dispositif de jours supplémentaires qui est particulièrement fragile dans la Collectivité. Donc, oui, les jours de RTT peuvent continuer à être mis dans le CET pour les agents susceptibles d'en bénéficier.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Il reste aussi les trois jours de l'ancienne DGAS. Je voudrais simplement dire qu'en février 2016, M. Laurent remettra un rapport sur le temps de travail. Il faudra l'examiner mais je peux déjà vous dire qu'il ne remet rien en question. Au contraire, il validera tout ce qui a été fait. Simplement, comme on le

voit après la prime au mérite et après le temps de travail, nous avons été assez atteints dans la Fonction Publique Territoriale.

Mme VASSAL : C'est une obligation de la loi.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Le conseil départemental des Alpes-Maritimes a montré un exemple qui n'est pas le bon et je tiens à dire qu'aujourd'hui le temps de travail pose vraiment un problème dans la FPT. C'est aussi du pouvoir d'achat que l'on enlève aux agents, lorsque vous leur supprimez des jours. Attendons, et il y aura bien un rapport qui sortira en 2016 que nous pourrons étudier et même présenter en CTP en point d'information.

Mme AGIER : Je rappelle simplement que, parmi les légères modifications de la loi NOTRe, nous avons eu l'occasion de l'évoquer avec les partenaires sociaux, figure désormais une nouvelle obligation pour la collectivité qui est que le rapport sur les orientations budgétaires, donc rapport obligatoire, doit désormais également présenter un volet sur le temps de travail de la collectivité.

Bien entendu, nous avons, et nous l'avons dit, dans la collectivité un accord RTT particulièrement favorable, négocié et signé par les partenaires sociaux, qui est parfaitement légal puisqu'il est intervenu avant la loi, mais il est important que tous les éléments annexes soient précisés.

Mme VASSAL : Très bien. Nous passons au vote.

VOTE

✓ **Collège des représentants de la collectivité**

Pour : membres du conseil départemental (5) et fonctionnaires (7), **soit 12 voix**

✓ **Collège des représentants du personnel**

Abstention : CFTC (3), FO (4), UNSA (1), **soit 8 voix**

POINT D'INFORMATION

DGA DE L'ADMINISTRATION GENERALE

Logements de fonction

Mme JUAN : Nous avons déjà fait une réunion en novembre avec les partenaires sociaux pour leur expliquer la situation. Actuellement, nous avons 27 logements de fonction, hors collèges, qui seront impactés par une réforme des concessions de logement de fonction de l'État qui date de 2012, mais qui s'impose désormais à la collectivité.

Globalement, la définition du logement pour nécessité absolue de service, c'est-à-dire la gratuité, devient un peu plus restrictive.

Les logements pour « utilité de service » disparaissent et sont remplacés par des logements qui nécessitent que l'agent soit en astreinte.

Il y a également des précisions sur les charges qui ne peuvent plus être gratuites, donc à la charge du Département, et sur le montant de redevance qui doit être calculé sur la base d'un loyer à la valeur réelle du marché.

Cela nécessite de faire une analyse au cas par cas pour les agents et les logements concernés. Il est nécessaire d'avoir un expert immobilier pour revoir la valeur des

logements, puisque certaines redevances ont été fixées il y a 20 ans, voire plus. Cela démarrera bientôt puisque le choix d'un expert immobilier se fera dans la semaine, selon une procédure de passation de marchés publics. Un courrier a été adressé à l'ensemble des 27 agents concernés début décembre pour les informer de la réflexion, et également du fait qu'un expert allait venir visiter leurs logements.

Tout cela sera travaillé au début de l'année 2016 pour une mise en œuvre au 1er janvier 2017, le temps de laisser aux agents la possibilité de décider, si jamais il devait y avoir une modification du montant du loyer actuel.

Il y a toujours la possibilité qu'un logement pour utilité de service appartienne à une autre catégorie et qu'un logement connaisse un abattement de 15%, uniquement sur le critère de la précarité.

Précarité signifie « précarité de la période au cours de laquelle la collectivité loue le logement » puisqu'une collectivité peut toujours reprendre un logement dans des délais très courts, si elle en a besoin.

Nous reviendrons vers vous, bien évidemment, au fur et à mesure que le sujet aura été étudié.

Mme VASSAL : Avez-vous des questions ?

M. AIME (expert FO) : J'aimerais simplement vous faire part de l'inquiétude des agents concernant la perte de leur logement de fonction pour nécessité absolue de services sur le loyer qui sera appliqué. Les agents des collèges nous ont appelés, ils ne sont pas dans le dispositif, bien sûr, mais ils s'inquiètent de savoir s'ils ne le seront pas un jour.

Mme VASSAL : C'est la loi, M. Aime, et nous l'appliquons. Pour l'instant, ils ne sont pas concernés, donc on les a épargnés. Quant aux loyers, ils sont en cours d'évaluation.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : On nous a donné la liste et nous vous en remercions. Au niveau national, ce qui est demandé souvent sur cette problématique-là, c'est si le propriétaire a effectué l'isolation thermique. Est-ce que l'on dira que ces appartements sont en bon état ? Sommes-nous un bon propriétaire ?

Mme VASSAL : M. Perrin, êtes-vous un bon propriétaire ?

M. PERRIN : Nous avons fait un inventaire de tout notre patrimoine pendant cinq mois. Force est de constater que nous avons trouvé un certain patrimoine qui n'avait pas été entretenu comme il se devait au cours de ces dernières années. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous essayons, à chaque fois qu'un bâtiment ne nous est pas utile, de le mettre en vente pour pouvoir réhabiliter et justement financer des travaux de mise à niveau des autres bâtiments.

POINT D'INFORMATION

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Projet de modernisation de la sûreté de l'Hôtel du Département

Mme VASSAL : C'est le point d'information pour lequel nous avons modifié l'intitulé.

M. TAVERNI : Dans le cadre de la réflexion sur l'amélioration des conditions de sécurité, de gestion des flux et d'accueil du public de l'Hôtel du département, nous avons conduit un diagnostic technique et organisationnel de la sûreté sur l'HD13. Nous avons étudié l'état des équipements, les points de vulnérabilité du bâtiment, la façon dont les flux des personnels, visiteurs et partenaires, livraisons et autres, étaient gérés. Tout cela nous a conduits à plusieurs propositions qui vous sont aujourd'hui présentées pour information :

- la différenciation de la gestion des flux personnels et visiteurs, avec le déplacement de l'accueil sur les bureaux qui sont situés sur la partie latérale de l'actuel accueil principal. Les visiteurs passeront obligatoirement par là, seront badgés et passeront obligatoirement par portique et badgeuse.
- la rénovation totale et l'extension du PC Sûreté, avec, en parallèle, la rénovation totale de l'ensemble du dispositif de vidéosurveillance de l'Hôtel du département.
- la mise en place de portiques de détection et de lecteurs de badge pour les entrées visiteurs, mais également pour les entrées des personnels, des piétons et des véhicules, et pour l'accès principal et P1.
- une intervention sur l'entrée véhicules sur Sartre, où la troisième entrée va être réouverte et dédiée aux livraisons et aux visiteurs occasionnels.
- la sécurisation de l'espace livraison qui se situe au sous-sol, et qui mérite d'être fortement améliorée.

Mme VASSAL : Avez-vous des questions ? J'en ai d'abord une : qui a son badge aujourd'hui ? Bravo, je vous félicite !

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Pour parler justement de sécurité, nous sommes toujours en état d'urgence. Il faut toujours trouver le juste équilibre entre le « trop-flicage » et la sécurité. C'est toujours l'atteinte aux libertés. Aujourd'hui, nous avons bien compris, après ce qui est arrivé le 13 novembre, que nous étions dans des mesures exceptionnelles et que l'on devait les continuer.

Je voulais simplement dire qu'en tant qu'organisation syndicale, nous voulons la liberté de circulation pour les agents du Conseil départemental, ou d'autres agents qui seraient amenés à s'y rendre. Mais une entrée contrôlée et marquée, c'est obligatoire, cela se fait aussi dans les ministères.

Aujourd'hui, je voulais simplement dire avec l'expérience et un petit audit que nous avons fait il y a un mois en recevant 200 personnes, nous nous sommes aperçus que nous avons des soucis de sécurité. Je ne dis pas que c'est dangereux, mais oui, cela peut l'être quand cela arrive. Aujourd'hui, il y a vraiment une faiblesse dans l'entrée, au niveau du Conseil départemental des agents, et des deux côtés.

Mme BOUZID (CFTC) : Nous avons tous bien en tête la nécessité de ces travaux. La CFTC a demandé à ce qu'une attention particulière soit portée par la collectivité aux modalités d'accès du personnel qui ne travaille pas à l'Hôtel du département.

Mme VASSAL : Ils ont un badge comme tous les autres ? Le même badge ? Concernant les agents des collèges, nous y reviendrons.

Mme SARDI (CFTC) : Par exemple, lorsque je vais à Arenc, je ne peux pas rentrer, car mon badge ne fonctionne pas avec le portail électronique. C'est cela, la difficulté.

Mme VASSAL : Vous êtes sur Arenc ?

Mme SARDI (CFTC) : Non, je suis dans un service déconcentré.

Mme VASSAL : Parce que vous êtes d'un autre site ?

Mme SARDI (CFTC) : Oui. Nous sommes amenés à nous rendre très régulièrement à la Direction.

Mme AGIER : Au niveau de l'Hôtel du département, la présentation du badge suffit pour y avoir accès, dans les modalités actuelles, puisque l'on sait que l'on n'a justement pas de portiques automatiques et la présentation du badge, de fait, suffit. Sur Arenc où le portillon existait déjà, nous avons, dès la mise en place de l'état d'urgence, renforcé les mesures de filtrage. Aujourd'hui, dans la programmation du système, seuls les agents basés à Arenc ont droit automatiquement de rentrer à travers le portique.

Effectivement, pour la période à venir, il faudra aussi que l'on réfléchisse à qui l'on veut donner l'accès automatique sur Arenc. Je pense que l'on est tout à fait ouvert à élargir la liste des accès automatiques au site d'Arenc puisque l'esprit est bien que les agents du Département puissent accéder aux différents sites du Département.

Mme VASSAL : Je suis d'accord.

M. CAPONE (CFTC) : Nous rencontrons des difficultés. Lorsque nous allons à Arenc, nous sortons le badge et il y a le personnel de la sûreté, mais nous n'avons pas l'autorisation d'ouvrir le portillon. Je pense qu'il faut laisser un accès aux agents qui viennent des sites extérieurs.

Mme VASSAL : Et les agents d'Arenc peuvent entrer ici sans problème.

M. CAPONE (CFTC) : Oui, pour le moment.

Mme VASSAL : Nous étudierons cela. Ce qui a été fait dans l'urgence. Je remercie les services et M. Taverni pour la rapidité avec laquelle il a mis en place le dispositif. Avant, tout le monde entrait et sortait comme il le souhaitait, par les parkings. D'ailleurs, deux petits jeunes se sont fait arrêter immédiatement par la police car ils étaient entrés de façon impromptue. C'était la première fois que cela arrivait. D'habitude, on ne contrôle rien. Par contre, je suis tout à fait favorable à ce que vous puissiez aller à Arenc, et inversement. En tant qu'agents du Département, vous devez avoir accès aux différents lieux. Je suppose que M. Bertrand peut entrer normalement à l'HD13 ?

M. BERTRAND : Tout à fait. C'est vrai que les mesures de sécurité ont été renforcées. Nous étudierons cela.

Mme VASSAL : Je vais répondre sur les chasubles des collègues, je n'ai pas oublié.

Mme BOUZID (CFTC) : Parmi le complément d'information dont nous avons besoin également, est-ce que les badges actuels seront utilisables avec la nouvelle formule ? Que se passera-t-il en cas d'oubli de badge ? Y aura-t-il le maintien du système actuel de détection des plaques minéralogiques, apparemment défaillant sur le P1 ? Pour le P2 et P3, cela fonctionne très bien.

M. TAVERNI : Pour le P1, il permet l'accès par l'entrée simple. Comme je l'ai indiqué, nous allons différencier les entrées de ceux qui sont autorisés, avec la réouverture de la partie livraison qui était fermée, de façon à fluidifier et permettre, avec la détection de plaques, d'entrer dans le P0 et P1 plus facilement. Aujourd'hui, l'entrée se fait grâce à un agent de sûreté. Il s'agit de bloquer les flux entrants car tous se font au même endroit, éviter qu'un agent passe avec une détection de plaques, et que quelqu'un d'autre puisse s'engouffrer derrière sans être contrôlé par l'agent de sûreté.

Mme PUSTORINO : Je ne veux pas passer pour la représentante du syndicat des élus, mais pour rentrer au P0, cela ne marche quasiment jamais, pourtant nos plaques ont été données et c'est compliqué. Nous avons beaucoup de difficultés pour rentrer, et pourtant, nous avons toujours la même voiture.

Mme JUAN : Effectivement, nous avons eu un problème de lecture des plaques aux alentours des mois de septembre et octobre et des réparations ont été faites. Il faut nous signaler s'il y a encore des soucis.

Mme VASSAL : Ce que l'on m'a expliqué, c'est qu'il y avait un problème par rapport au soleil, c'est-à-dire qu'en fonction de l'heure à laquelle vous entrez, le soleil tape sur la plaque et la caméra ne la détecte pas.

Mme JUAN : En l'occurrence, nous avons un problème avec la lecture informatique.

Mme VASSAL : Donc, cela fonctionne désormais ?

Mme JUAN : Oui, les services font le nécessaire. Pour moi, en tout cas, cela fonctionne.

Mme VASSAL : Il n'y a pas une sélection automatique ?

M. VALLI (FO) : Je ne reviendrai pas sur la sécurité qui est nécessaire aujourd'hui, compte tenu de la période dans laquelle nous vivons. Pour autant, la sécurisation des sites de notre Département sert à maîtriser le flux des personnes et bloquer l'entrée d'éventuels intrus. Nous avons un système de pointage avec des badges. Nous souhaitons que les badgeuses soient maintenues, qu'il y ait le pointage par badge comme cela se fait actuellement. En revanche, nous ne souhaitons pas que les portiques qui donnent accès à la sortie ou à l'entrée du bâtiment servent de système de pointage. Ils doivent ne servir qu'à donner l'accès sans contrôle inopiné sur l'entrée ou la sortie du personnel.

M. CAMPAGNOLO (UNSA) : Concernant les parkings P2 et P3, ma collègue a déjà soulevé le problème en pré-CTP et on lui a dit que cela coûterait trop cher. Comme vous le savez, il y a 62% de femmes au CD 13, et c'est important aujourd'hui de donner une réponse aux personnes qui s'inquiètent. Les sorties à pied du P2 et P3 ne sont pas vraiment sécurisées. Certes, il y a l'ascenseur, mais s'il ne marche pas, il n'y a pas, à ce jour, de caméras. Aujourd'hui, je voulais savoir si l'on pouvait améliorer la sécurité de ces deux sorties escaliers, qui sont souvent des urinoirs et qui posent un problème parce qu'il est très facile de bloquer la porte et de pénétrer à l'intérieur.

Mme VASSAL : Où sont les sorties escaliers ? Je ne venais ici auparavant qu'en métro. Maintenant, les choses ont changé, mais sur le principe, j'ai toujours été impressionnée par la sortie du métro. C'était une catastrophe, il n'y avait personne pour surveiller, il y avait des gens qui vous accrochaient. Nous avons fait sécuriser et nettoyer cet espace-là. Des dispositifs ont été mis en place et Mme Juan va vous les expliquer. La sortie ascenseurs est sécurisée car l'agent de sécurité est en face, nous sommes bien d'accord. Mais où arrivent les escaliers ?

Mme JUAN : Il y a une sortie escaliers, juste à côté de la sortie du métro. Là, effectivement, nous avons des problèmes puisqu'en fait, cet escalier n'est pas couvert et aucune porte n'en ferme l'accès. Certaines personnes stationnent là, notamment la nuit. On a une autre sortie qui donne sur le petit parking mais qui est moins utilisée. Pour l'instant, la sortie escaliers n'est pas sécurisée mais il est prévu de les couvrir et de mettre une porte extérieure. Cela évitera que des gens puissent stationner dans l'escalier, et permettra, en revanche, aux gens de sortir. Nous allons examiner toutes les sorties. L'éclairage a été renforcé en face de la station de métro et le renforcement de l'éclairage et de la vidéosurveillance sur la petite partie piétonne qui va de la station de métro jusqu'au long du jardin se poursuivra aussi. Sur ces passages-là, cela permettra aux gens de se sentir plus en sécurité. Cela se fera courant 2016.

Mme VASSAL : Dans le cadre des mesures prises pour la sécurisation des bâtiments, nous avons eu une inquiétude pour les collèges. Nous nous sommes aperçus que l'on pouvait y rentrer et en sortir très facilement. Nous nous sommes dit que c'était une bonne chose de pouvoir visualiser les agents assez rapidement, parce que très souvent, les enfants les connaissent, mais pas les parents, et ils ne savent pas très bien à qui s'adresser. C'est la raison pour laquelle nous leur avons donné des chasubles, pour que l'on puisse les identifier. Sur leur fiche de poste, rien n'a changé. Sur le principe, c'est toujours la même chose, la priorité a toujours été donnée à l'accueil. Il n'y a pas de surcroît de travail.

Je pense qu'il y a un surcroît de tension. C'est pourquoi j'ai demandé à la police de conventionner afin de mettre en place ce qu'on appelle des « points rouges », les « Ramsès » comme dans les hôpitaux. Il s'agit d'un équipement permettant à l'accueil d'être relié directement au Poste de Commandement Sécurité du commissariat qui vient immédiatement. Pour moi, la sécurité des biens et des personnes n'a pas de prix, particulièrement celle des enfants. J'ai demandé à équiper les 135 collèges, ce qui a d'ailleurs un peu inquiété le Préfet de police qui se demandait comment il allait faire. Mais je veux les traiter tous de la même façon. Je

ne vais pas dire que je ne le ferai pas pour le collège de Plan-de-Cuques, et que je ne m'occuperais que des collèges des quartiers nord de Marseille. J'attends donc la réponse du Préfet de Police et j'espère qu'il me la donnera assez rapidement pour pouvoir rassurer un peu les agents. Il ne s'agit pas d'appuyer n'importe où, n'importe comment. Une formation est prévue. De mémoire, il s'agit de 1,2M€ d'investissement et 300 000 euros de fonctionnement par an.

Ensuite, j'ai proposé à la communauté éducative, mais ce sera un petit peu plus long car il faut attendre son accord, la mise en place de portiques, et, comme nous fournissons les carnets de correspondance, de prévoir une puce à l'intérieur pour pouvoir identifier l'entrée des élèves.

Je n'en parle pas beaucoup car je n'ai pas envie de déclencher des vocations, mais je souhaite mettre à l'abri les enfants et les personnels qui sont à l'intérieur.

M. VALLI (FO) : Il est vrai que l'accueil fait partie des fonctions des ATC. En tant qu'agents polyvalents, ils ont en charge de remplacer l'agent de loge lorsque celui-ci est en pause ou absent, et d'assurer les entrées et sorties du collège. Pour autant, lors des récréations et des entrées et sorties de l'établissement avec des changements d'horaires selon les classes, à ce moment-là, généralement, ce sont les surveillants de l'établissement qui en sont chargés. Là, le fait pour les ATC de se rendre à la porte à plusieurs reprises pour essayer de sécuriser au maximum le site, ils perdent du temps sur les tâches qu'ils doivent accomplir.

Mme VASSAL : M. Valli, normalement ce sont les agents de l'Éducation nationale qui doivent être là durant les interclasses ? Et ils ne le font pas ? Nous ne pouvons pas nous substituer à eux, car cela pose un problème de responsabilité. Vous êtes en train de me dire qu'aujourd'hui, il y a une surcharge de travail parce qu'est demandé aux ATC un renfort à l'accueil, alors que l'Éducation nationale en est chargée.

M. VALLI (FO) : En théorie, oui, c'est l'Éducation nationale qui doit le faire. Il est évident, comme je le disais, que vous vous inscrivez, dans votre démarche, dans un acte civique, il n'y a pas de souci à ce sujet.

Mme VASSAL : C'est-à-dire que les agents se sentant plus investis vont plutôt aller vers l'accueil en renfort de l'Éducation nationale ?

M. VALLI (FO) : Je ne sais pas s'ils doivent venir en renfort de l'Éducation nationale. Je ne voudrais pas non plus que l'Éducation nationale se substitue...

Mme VASSAL : Il n'en est pas question.

M. VALLI (FO) : Certaines choses sont peut-être à réexpliquer ou à redéfinir concernant le rôle des agents des collèges.

Mme VASSAL : D'accord, je comprends mieux. M. Capone ?

M. CAPONE (CFTC) : Le problème, c'est que la note de Mme Guarino, déléguée à l'Education, du 26 novembre, adressée aux responsables des collèges, a été interprétée librement par certains d'entre eux.

Mme VASSAL : Je comprends mieux. Ce n'était pas du tout les instructions que j'avais données.

M. CAPONE (CFTC) : Aujourd'hui, certains chefs d'établissement passent outre la note, et demandent aux agents d'accueil de récupérer les cartes d'identités des personnes qui se présentent à l'accueil. Je ne donnerai pas les noms des collèges, mais nous pourrions avoir une liste. Certains collèges sont en sous-effectif et sont marqués par un absentéisme important. On demande effectivement aux agents polyvalents d'être présents à 8 heures, à 9 heures, à 10 heures. Comment voulez-vous, que les agents de cuisine et polyvalents notamment, quand ils sont régulièrement sollicités - et là, je rejoins ce que dit M. Valli - arrivent malgré tout à finir les classes ?

Mme JAMME (CFTC) : Le problème, c'est le terme « *Nous vous laissons le soin, a-t-elle écrit, d'organiser...* ». Le problème, c'est que du coup, ils ont organisé, mais chacun a organisé comme il l'a voulu. Je profite d'avoir la parole pour demander si vous comptez prévoir le Ramsès dans les MDS.

Mme VASSAL : C'est une question que je me suis posée. En MDS, oui, cela est prévu. J'ai les 135 collèges, mais je n'ai pas envie de vous le dire aujourd'hui, car l'éclat de tout à l'heure m'a contrariée. J'ai demandé 135 plus les 31, effectivement, pour tenir compte des MDS et pôles d'insertion, sachant qu'il y a tout de même des agents sécurité à l'entrée sur la majorité des 31 sites.

Mme SECHAO (expert UNSA) : Je voudrais savoir si cela est prévu sur toutes les MDS.

Mme VASSAL : Pour les agents sécurité, une majorité de MDS en bénéficiera. Concernant le dispositif Ramsès, il sera étudié pour les 21 MDS et 10 pôles d'insertion. J'attends la réponse du Préfet.

M. VALLI (FO) : Pour compléter mon intervention de tout à l'heure, compte tenu de ce qui a été dit et du comportement de certains chefs d'établissement gestionnaires vis-à-vis des agents, on se pose la question entre l'accueil, fonction inhérente à leurs fiches de poste, et la sécurité qui dépasse largement leurs prérogatives. Il y a aussi un point supplémentaire : le fait de porter cette chasuble relativement identifiable risque de reporter le problème sur leur propre sécurité. Ensuite, bien évidemment, comme l'a dit M. Campagnolo précédemment, compte tenu de l'absentéisme récurrent au niveau des collèges, même si la DEC aujourd'hui fait un effort considérable pour essayer de combler les absences, régulièrement, on est à flux tendu, et l'exagération des demandes de certains établissements met tout le monde en difficulté.

M. ROCHELLE : Sur ce point, effectivement, la Présidente a eu à cœur de rappeler qu'il s'agissait de visualiser les agents à l'entrée des établissements mais aussi de procurer une présence rassurante. Cela a été posé exactement dans ce sens-là par la déléguée aux collèges, qui, dans sa lettre aux principaux, a clairement indiqué qu'il s'agissait de rester dans les missions du cadre d'emploi. Au quotidien, avec la chef du service des personnels ATC, nous avons à cœur de répondre aux questions qui nous sont posées. Nous rappelons la règle et, aucun abus ne m'a été signalé. Au demeurant, puisque vous nous en faites part, je continuerai à m'assurer que la sécurité des élèves relève de l'Éducation nationale. La sécurité des autres personnes entrant dans l'établissement relève du Conseil départemental. C'est dans ce sens-là que la Présidente a eu à cœur de renforcer, de rendre plus visible et de rassurer ainsi les entrées au sein de l'établissement.

M. CAPONE (CFTC) : Nous l'avons bien compris mais le problème est que les agents ne peuvent pas se dédoubler.

Mme VASSAL : Si j'ai bien compris votre raisonnement, vous avez bien compris notre position, vous avez bien compris la philosophie globale, seulement, certains chefs d'établissement se sont dits que c'était une bonne aubaine et qu'ils allaient tout confier aux ATC. C'est bien cela ? Nous allons essayer de recadrer tout cela.

Information de Madame la Présidente sur la réorganisation globale.

Mme VASSAL : Nous avons lancé, le 18 juin dernier, les États Généraux de Provence auxquels vous avez participé en partie. Chacun des quatre ateliers a rendu ses travaux la semaine dernière, avec des préconisations. Maintenant, nous travaillons à une synthèse.

L'idée est de mettre à plat, car lorsque l'on fait de la concertation, on ne peut pas imposer les choses aux personnes. Nous avons fait du travail depuis le 18 juin, pendant plus de six mois, sur des propositions qui portaient de notre programme sur l'exigence sociale, la préservation du territoire, l'attractivité du territoire et la jeunesse. Sur ces différentes thématiques, nous ferons des propositions.

Ensuite, bien entendu, nous vous proposerons en CTP une réorganisation de l'Administration. L'Administration est faite pour coller, et vous m'avez toujours entendu le dire, dans le respect des règles et des lois, à une ligne directrice fixée par les élus. Sur le principe, c'est ainsi que nous appliquerons les préconisations retenues.

Au niveau du timing, je pense que nous ferons un retour sur les préconisations des EGP fin janvier, début février, et ensuite, dans le trimestre qui suivra, nous adapterons les différentes voies administratives en fonction de ce que nous aurons préconisé au vu de notre programme. J'espère que nous serons opérationnels pour l'été, ou au pire, à la rentrée.

En synthèse, nous avons remporté les dernières élections du mois de mars et souhaitons que cette mandature puisse améliorer le quotidien des habitants des Bouches-du-Rhône. Nous allons réfléchir à des orientations qui sont susceptibles d'y parvenir, car je pense qu'il y a vraiment un doute dans la population, et que ce doute, c'est à nous, les élus, de le lever, dans le respect des règles et des lois, en protégeant ce qui, personnellement, me tient à cœur : la fonction publique, le service

au public, le service à la population. Sur ce point, il faudra que nous travaillions ensemble de manière intelligente.

C'est Mme Miquelly qui prendra le relais, et je la remercie d'ailleurs pour le dialogue constructif qu'elle a eu avec vous. Elle a tout à fait le caractère pour le faire, et aussi l'expérience et le recul pour travailler avec vous dans une bonne entente, une bonne ambiance, afin d'améliorer le service public et le service au public.

POINT D'INFORMATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Rapport annuel de situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes

Mme AGIER : Je laisserai la parole à la DRH. Il s'agit du rapport obligatoire sur la situation comparée des conditions générales d'emploi et de formation des femmes et des hommes, en sachant qu'en pré-CTP, un certain nombre de partenaires sociaux, maintenant absents, trouvaient qu'il y avait peu de temps à consacrer à ce point à l'occasion du CTP. Nous avons proposé aux partenaires sociaux et à Mme la Déléguée aux Ressources Humaines de reprendre ce point lors d'une réunion spécifique hors CTP afin de pouvoir avoir, le cas échéant, un échange plus complet sur cette question.

M. BONO : Une présentation très brève, donc :

- 62% de personnel féminin dans l'effectif du Conseil départemental avec une surreprésentation du personnel féminin en catégorie A et en catégorie B.
- à l'inverse, une sur-représentation du personnel masculin dans la catégorie C, et dans la filière technique.
- 93% de femmes dans la filière médico-sociale,
- et 78% de femmes dans la filière administrative.

En revanche, au niveau des tranches de rémunération moyenne, les femmes sont les plus représentées et au niveau des tranches de rémunération les plus élevées, c'est complètement partagé entre hommes et femmes.

Ensuite, sur le temps partiel, les schémas antérieurs perdurent, puisque 630 personnes de sexe féminin sont à temps partiel sur 668 agents.

Par ailleurs, un des critères prévus par le protocole d'accord du 8 mars 2013 étant l'articulation vie privée/vie professionnelle, le Conseil départemental est en avance par rapport à d'autres collectivités et bien situé, du fait de la souplesse du règlement RTT qui permet largement de concilier la vie privée et la vie professionnelle, et qui explique le taux de temps partiel de 10% de l'effectif, alors que dans les autres fonctions publiques, il est à 20% de l'effectif.

Dans les indicateurs d'aide à la parentalité, vous avez pu constater que le CD13, par tous ses dispositifs d'action sociale, est bien placé. Voilà ce que l'on peut dire très schématiquement, sachant que ce rapport sera présenté dans une réunion spécifique avec Mme MIQUELLY. Il y a aussi des éléments de rapport sur l'égalité hommes-femmes dans le bilan social qui sera présenté à la fin juin 2016.

Mme JAMME (CFTC) : Pour la prochaine réunion, pourrait-on avoir certaines données par direction, car il nous semble intéressant de les avoir ? En général nous

les avons plutôt par catégorie. Je pense que vous devez avoir les chiffres sous des tableaux Excel, avec des données croisées.

M. BONO : Si l'informatique permet cela, nous vous les donnerons.

Mme VASSAL : Ravie de savoir que nous sommes exemplaires. Vous savez ce que je dis tout le temps : pour nous, pour les élus, heureusement qu'il y a la parité, sinon, il n'y aurait que des femmes. Cela sera bientôt pareil chez les fonctionnaires. Sur le temps de travail, nous sommes plus rapidement efficaces, nous sommes obligées car nous avons plusieurs vies, et si nous voulons tout faire dans la même journée, il faut que nous soyons efficaces.

Information de Madame la Présidente sur la métropole

Mme VASSAL : Comme je vous l'ai dit, l'élection du Président a été faite. Il va y avoir, le 7 janvier normalement, si les dates ne sont pas modifiées, donc pendant la première quinzaine de janvier, l'élection des Conseils de territoires, sachant que dans les Conseils de territoires, vous avez des nouveaux élus métropolitains venus des anciens Etablissements Publics de Coopération Intercommunale. Ensuite, vers le 11 janvier, de mémoire, se tiendra l'élection des vice-présidents, ce qui permettra de mettre en place la structure et le fonctionnement. Puis, bien entendu, les délégations suivront.

Nous avons pris un peu de retard, une centaine de recours ont été faits. Le président Gaudin a essayé d'avancer avec cela. Nous avons une conférence métropolitaine cette semaine, le 17, pour faire un point sur la fin de la fameuse mission Thery, et le début du fonctionnement de la métropole sera effectif à partir du 1er janvier.

On nous a dit qu'il n'y aurait pas de changement effectif. De toute façon, en ce qui nous concerne, nous avons toute l'année 2016 pour mettre les choses en place. Nous allons signer la convention, et après, faire le transfert éventuel des personnels de manière progressive. Donc, rien ne concerne directement au 1er janvier le Conseil départemental. Ce n'est pas du tout le cas, bien entendu, pour ceux qui sont au sein des Conseils des territoires.

Sur la partie Transports, il faut que vous sachiez que c'est une compétence que nous perdons de manière progressive, puisqu'en fin d'année 2016, il faudra que l'on ait transféré une partie à la métropole et une partie à la Région. Nous avons donc toute l'année 2016 pour nous en occuper.

Mme Agier est en contact avec des équipes de la métropole pour justement avoir un œil et que l'on sache à quelle sauce nous serons mangés, ou à quelle sauce nous les mangerons.

M. VALLI (FO) : De quel type de convention s'agit-il ? Est-ce que c'est un an renouvelable chaque année par tacite reconduction ?

Mme VASSAL : C'est une convention définitive. Nous vous avons donné comme orientation le transfert du Fonds d'aide aux jeunes, du Fond social pour le logement et du centre sportif de Fontainieu. Ce sont les trois blocs que nous souhaitons transférer à la métropole. Sachant que pour les autres compétences, on peut conventionner pour continuer la gestion : nous pouvons transférer et

reconventionner. C'est ce qui était prévu mais je ne veux pas trop m'engager à ce sujet, tant que je n'ai pas signé la convention de base. Après, je ne pense pas que cela change vraiment grand-chose pour nous, Département. Pour les EPCI, oui, ce sera plus compliqué.

Il y aura une convention tout à fait spécifique sur les routes. Par ailleurs, si nous ne nous mettons pas d'accord avec la métropole avant le 31 décembre de l'année 2016, les huit compétences citées par les textes seront transférées de manière obligatoire. Effectivement, si la métropole traîne des pieds, nous risquons d'avoir un problème et c'est le Préfet qui transférera les huit compétences dont les routes. Nous ne sommes pas dans cet esprit-là avec la métropole, nous souhaitons conventionner de manière intelligente. Mais je suis très prudente et j'attends avec impatience la convention. J'aimerais qu'elle soit préparée dans le premier trimestre, ou au plus tard le 30 juin, car le 30 juin, ce que l'on appelle le « pacte de gouvernance financier et fiscal » doit être signé et avalisé afin de fixer les principes fiscaux et financiers.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme VASSAL souhaite aux participants de bonnes fêtes de fin d'année et déclare la séance terminée.

La Présidente du Conseil Départemental



Martine VASSAL

Le Secrétaire de séance



Jean-Michel BONO

Le Secrétaire adjoint de séance



Nicolas VALLI

